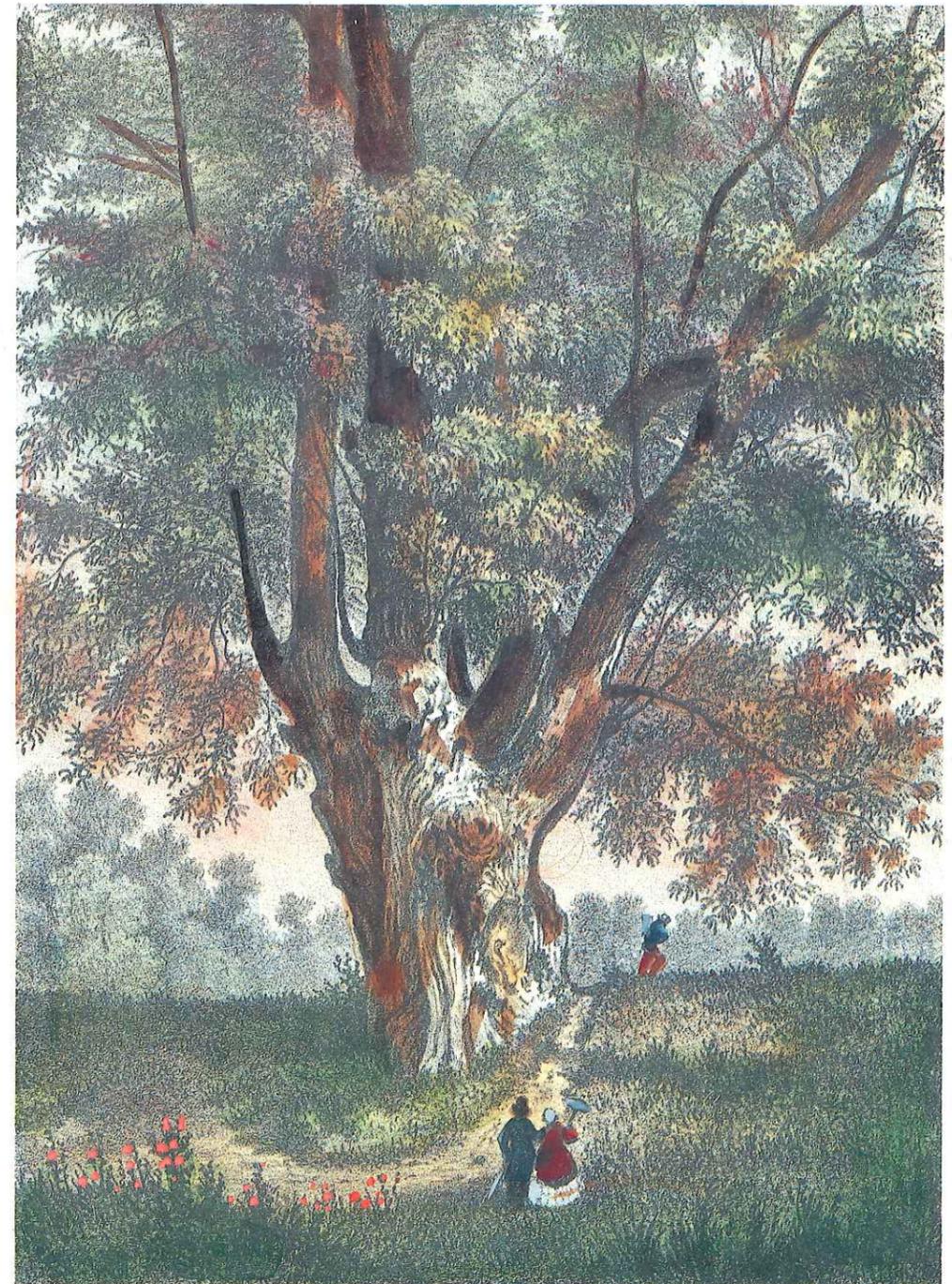


NEUVECELLE

88



1910

Extrait des souvenirs anciens et mœurs du Curé Edmond ROLLIN

En face du chemin qui conduit à l'église, à 200 mètres, dominant une éminence gazonnée, s'élève le châtaignier légendaire. Ce châtaignier d'une vieillesse archi-respectable est vraiment un géant dans son genre. Il mesure 15 m de circonférence exactement et 25 m de hauteur. Vrai monument végétal, avec ses verrues crevant ce qui reste d'écorce, il dresse vers le ciel quatre rameaux gigantesques.

Son tronc est couvert de noms, d'inscriptions et de devises.

L'intérieur est complètement vide et l'on peut y accéder par une large fissure.

Cet arbre, plusieurs fois séculaire est bien délabré. Dernièrement, un maniaque inconnu, incendiant plusieurs métairies, a du, à neuf heures du soir, de sa main inconsciente, y mettre le feu avec une matière très inflammable.

Mais, la gloire de Neuvecelle n'est pas totalement détruite. On essaie de le restaurer en replâtrant ses verrues et ses fissures, ce qui lui permettra de vivre encore bien des générations.

Selon la légende, vers l'an 850, un moine chassé de Suisse, exténué, vint se réfugier au pied du gros châtaignier, puis à l'intérieur pour écarter les loups et bêtes féroces qui peuplaient le pays. Il buvait à la source voisine qui lui rendait toute sa vigueur.

Alexis MAITRE nous racontait qu'une fois ou deux l'an, le Curé ROLLIN (à Neuvecelle de 1892 à 1910) faisait le catéchisme dans une des salles du châtaignier. Chaque salle pouvait contenir huit enfants.

Antoine LAZARETH

Page de couverture :

Le Châtaignier de Neuvecelle

En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable.

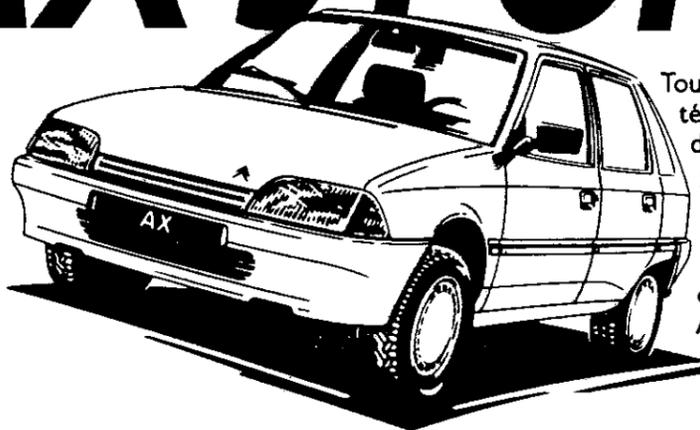
Devise : UBIQUE (partout).

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Budget 1987 - Compte administratif 1986	5
Rénovation des locaux de la Mairie	6
La vie scolaire	9
Concours des maisons fleuries	12
Le Conseil du Léman	15
Etat-civil 1887	18
Etat-civil 1987	19
Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal en 1987	20
Carte Evian-Saint-Gingolph dans la contexture ferroviaire internationale	22
1988 : ses échéances, ses enjeux	24
Le poste de police mobile	31
Permis de construire	33
Redécouvrons la Chapelle de Maraiche	34
La route à Neuvecelle	37
La Chorale de Neuvecelle	38
Les donateurs de Sang	39
Nos joies, nos peines	40
Gracieuse Mouette	41
Vie pratique	42

L'EQUIPE DE RÉDACTION
DU BULLETIN « NEUVECELLE 88 »
VOUS PRÉSENTE
TOUS SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE NOUVELLE

AX 5 PORTES



Tous ceux qui apprécient les qualités de l'AX, mais préfèrent pour des raisons pratiques ou par goût la formule "5 portes," vont être comblés par cette nouvelle voiture. Maniable, performante, économique, la gamme des AX 5 portes est proposée en 3 motorisations et 6 versions.

ELLE VOUS ATTEND CHEZ CITROËN

CONCESSIONNAIRE : **SADAL CITROËN**
ROUTE DE TANINGES - VÉTRAZ - ANNEMASSE - TÉLÉPHONE 50.37.42.45



PIROTAL®

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE

PIROTHERM

AGRÉMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. 50.71.04.78

Le Mot du Maire

La vieillesse... Un mot que l'exaltation éperdue de la jeunesse nous fait craindre et éviter.

Ce refus de l'âge intervient curieusement à une époque où le phénomène de vieillissement n'a jamais été aussi important. La natalité baisse. La durée de vie s'allonge. Le poids des personnes âgées pèse de plus en plus lourd sur notre société. Mais la considération personnelle qu'elles inspirent, ne cesse, elle, de s'alléger.

Dans le monde du travail, les vieux, nous le savons, sont chassés de plus en plus tôt, quelle que soit leur volonté, quelle que soit l'étendue de leur déclin. Mais c'est dans les familles que de plus en plus de personnes âgées se trouvent diminuées en tant que personnes humaines. Comme si le spectacle de leurs rides annonçait pour leurs fils, des lendemains dont la vue même serait trop pénible à supporter.

Naturellement, toutes les familles ne secrètent pas à l'encontre de leurs parents et grands-parents, le même sentiment d'exclusion. Il n'en reste pas moins que la vieillesse est travestie du vocable, un peu ridicule, de troisième âge, qui n'a d'autre vertu que de rappeler que ce "tiers âge" est devenu dans nos esprits et dans nos cœurs, le "tiers-monde" de notre société.

Le phénomène n'a rien d'irréversible. Il nous appartient simplement d'en prendre conscience et de s'appliquer à rechercher les solutions qui permettent l'intégration des personnes âgées dans leur milieu de vie. C'est dans cette voie que la commune de Neuvécelle s'est engagée en affirmant la priorité au maintien à domicile et en apportant son aide aux initiatives qui facilitent la participation des personnes âgées aux activités de la vie sociale.

Peut-être redécouvrirons nous ainsi les vertus de motivation, d'expérience et de sagesse propres aux personnes d'un certain âge et que nous avons oubliées. Ce sont elles qui, sur toute la planète et en tous siècles, ont servi toutes les grandes civilisations.

Louis DURET

MARCUZZI Ermes

ENTREPRISE
DE BATIMENT

TRAVAUX PUBLICS

NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Tél. 50.75.24.97

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 50.75.04.90



S.A.R.L.

FAVRE Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08

Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR
FLEURISTE

"Le Rond-Point"
Neuvecelle
Tél. 50.75.13.73



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. 50.71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

Quiblier,
c'est
la sécurité !

Equilibrage
tourisme
et poids lourds

Budget 1987 PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60	Denrées et fournitures	188.500
61	Frais de personnel	1.470.000
62	Impôts et taxes	6.300
63	Travaux et services extérieurs	695.000
64	Participations et contingents	800.460
65	Allocations et subventions	228.500
66	Frais de gestion générale	314.000
67	Frais financiers	802.400
82	Charges antérieures	16.500
83	Prélèvement pour dépenses investissement	2.109.315
TOTAL		6.630.975

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70	Produits de l'exploitation	1.202.000
71	Produits domaniaux	49.200
72	Produits financiers	2.300
73	Recouvrement - subventions	105.500
74	Dotation globale de fonctionnement	1.946.661
75	Impôts indirects	200.100
77	Impôts directs	1.725.817
82	Produits antérieurs	1.399.397
TOTAL		6.630.975

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

06	Déficit investissement antérieur	241.098
13	Frais extraordinaires	150.000
16	Remboursement d'emprunts	367.898
18	Dettes à long et moyen terme	7.302
21	Acquisition biens meubles et immeubles	248.317
23	Travaux de bâtiment et génie civil	2.233.000
TOTAL		3.247.615

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10	Subventions	216.800
11	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	2.109.315
14	Participation sur travaux d'équipement	406.500
16	Produits des emprunts	500.000
21	Aliénation de biens meubles et immeubles	15.000
TOTAL		3.247.615

Compte administratif 1986

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60	Denrées et fournitures	153.559
61	Frais de personnel	1.358.325
62	Impôts et taxes	5.507
63	Travaux et services extérieurs	512.090
64	Participations et contingents	642.206
65	Allocations et subventions	179.010
66	Frais de gestion générale	259.037
67	Frais financiers	721.256
TOTAL		3.830.990
Excédent de clôture - Fonctionnement		1.399.397

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70	Produits de l'exploitation	1.145.489
71	Produits domaniaux	71.796
72	Produits financiers	162
73	Recouvrement - subventions	104.999
74	Dotation globale de fonctionnement	1.962.277
75	Impôts indirects	181.721
77	Impôts directs	1.508.401
79	Produits exceptionnels	714
82	Excédent de fonctionnement reporté	254.828
TOTAL		5.230.387

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

14	Participation travaux équipement	5.986
16	Remboursement capital emprunts	361.911
18	Dettes à long et moyen terme	14.094
21	Acquisition biens meubles et immeubles	436.242
23	Travaux de bâtiment et génie civil	3.569.304
TOTAL		4.387.537
Déficit de clôture - Investissement		241.098

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

06	Excédent investissement reporté	954.925
10	Subventions d'équipement	1.066.529
14	Participation travaux d'équipement	235.235
16	Produits emprunts	1.880.000
21	Aliénation biens meubles et immeubles	9.750
TOTAL		4.146.439
Excédent de clôture - Fonctionnement		1.399.397
Déficit de clôture - Investissement		- 241.098
Excédent global de clôture		1.158.299

Rénovation des locaux de la Mairie

Comme chacun a pu le constater, notre maison de commune vient de subir une sérieuse cure de rajeunissement. Le départ des classes primaires et maternelles a permis l'extension des bureaux et des salles de réunions, ce qui permet au personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Aussi loin que ma mémoire se reporte - en 1920 - la Mairie Ecole se composait d'une maternelle que l'on appelait alors enfantine que j'ai fréquentée six mois. Cette classe qui se trouvait au levant était dirigée par Madame VETIER. Au couchant étaient la classe de filles de Mme REVILLARD et celle des garçons de M. ROMAND - et cela se terminait par le C.E.P.

La Mairie était donc logée à l'étroit au milieu avec un bureau et une petite salle attenante qui servait de salle de réunion du conseil municipal ou autre.

Plus tard, la classe enfantine fut supprimée et cela permit d'agrandir les locaux, des appartements à l'étage servant au logement des instituteurs.

Cela dura à peu près comme cela jusqu'au 15 septembre 1944 où un incendie d'origine accidentelle détruisit entièrement la toiture et l'eau malmena sérieusement le reste du bâtiment.

Et pendant sa réfection, tout fut transféré à la maison Fabrello. Ce fut un coup dur pour le conseil municipal et son Maire qui avait déjà été éprouvé pendant l'occupation. Il démissionna peu de temps après et c'est à cette époque que j'entrai au conseil municipal.

Ces travaux durèrent assez longtemps et ce n'est qu'en 1946 que tout revint à peu près normal. Il est évident que les différentes municipalités qui se succédèrent apportèrent tous leurs soins à améliorer le bâtiment.

Voilà donc brièvement résumée l'histoire de notre Mairie à laquelle nous sommes très attachés et surtout bien accueillis.

Joseph DEGRANGE



►
Accueil

A l'automne 1986, la municipalité de Neuvecelle décidait d'agrandir et remettre aux normes actuelles les locaux de la Mairie et me contactait en vue d'établir le projet.

Le transfert récent de deux classes maternelles vers le nouveau groupe scolaire de Milly, libérant une surface importante au rez-de-chaussée, rendait possible une évolution dont la nécessité sautait aux yeux : bureaux exigus, encombrés, coincés dans une enveloppe devenue trop petite.

Une fois les bureaux municipaux transférés provisoirement au premier étage de l'édifice, pour la durée des travaux, solution qui présentait l'avantage de ne pas bouleverser les habitudes et rendue possible grâce à l'existence d'un escalier de secours extérieur, les démolitions purent commencer. Nous étions le 23 mars 1987.

Cela commença par le percement d'un gros mur porteur, en vue de rendre indépendant l'accès au premier étage depuis le hall qui auparavant était commun avec l'accès aux classes.

Puis il fallut s'attaquer aux cloisons, aux planchers bois sur sous-sol, lesquels commençaient à montrer des signes de fatigue, aux déplacements de certaines canalisations

de chauffage, tout en assurant le chauffage de l'étage, et enfin à la dépose de l'installation électrique qui était plus que vétuste.

Vinrent ensuite les gros travaux de maçonnerie : création de nouvelles dalles de béton armé, modifications apportées à l'escalier intérieur; ce fut ensuite le défilé des corps d'état secondaires : plâtrier, électricien, chauffagiste; il y eut souvent beaucoup de monde à la fois : le temps pressait. Il fallait bien avancer ! La nouvelle distribution fit apparaître des différences de niveaux qu'il fallut compenser par des chapes ou des ragréages avant la pose du carrelage choisi pour recouvrir l'ensemble des nouveaux locaux.

Les travaux s'achevèrent aux alentours du 20 juin. Trois mois seulement s'étaient écoulés depuis le premier coup de pioche.

Aujourd'hui, les bureaux sont spacieux et lumineux.

Les matériaux et les couleurs ont été choisis dans une gamme sobre et reposante : grès émaillé de teinte grise au sol, tons pastels pour les crépis sur cloisons, plaques de fibres blanches ou lambris bois exotique au plafond, notes de couleurs sur le meuble d'accueil et les portes de communication.

Pierre VIAL



◀
Salle du Conseil
Municipal

COMBUSTIBLES
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
QUINCAILLERIE
MÉNAGER



Les Fils de J. BAUD s.a.

ÉVIAN - Tél. 50.75.07.28

Lucien
ROCH
maçonnerie

Tél. 50.75.23.35
Chemin des Houches

NEUVECELLE
EVIAN

L'immobilier
une affaire de spécialistes

T.I.T.

Transactions Expertises
Conseil
en investissement

13, place Jules-Mercier - THONON
Tél. 50.71.07.62

garage
sautenet



AGENT RENAULT - R.V.I.

RÉPARATIONS VENTES

Dépannage jour et nuit

Tél. 50.75.00.32

74500 EVIAN

PERNOLLET
FRÈRES

ESPACES VERTS
JARDINS

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

CREATION

J.P. Rouger

MARBRERIE

Fabricant
de monuments
funéraires
Caveaux
Plaques - Livres
Magasin exposition
Tél. 50.26.10.22

Livraison
sous 24 heures

JPR PHOTOGRAVURE
PAR SABLAGE
FUNÉRAIRE ET DÉCORATIVE
sur stèles, plaques,
livres, marmorit
granit, verre teinté

11, avenue de Champagne - 74200 THONON
Face au portail du cimetière et arrêt de bus

LA VIE SCOLAIRE

rique rappelle :

- les activités annuelles qui reviennent à dates fixes,
- les activités particulières de chaque classe,
- des sujets de réflexion sur l'amélioration de l'espace scolaire et sur le fonctionnement de certains services,
- la coopération et la coordination indispensables entre les partenaires de l'Ecole : commune - parents - enseignants et personnel de service.

LES ACTIVITÉS ANNUELLES

• Un groupe d'élèves de l'école primaire participe régulièrement aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

• L'arbre de Noël rassemble parents et enfants autour d'un goûter précédé d'une production de circonstance. C'est l'occasion de passer un moment privilégié de rencontre et d'échanges.

• Autre moment d'expression rythmique, plastique et musicale avec le carnaval à l'école qui annonce la fin de l'hiver.

• Grande journée à la fin juin, au son de l'accordéon de Léon et des trompes de Neuvecelle, avec la fête scolaire, au cours de laquelle petits et grands ont présenté un programme artistique adapté à leur niveau, après que les employés communaux et les équipes actives de parents aient mis en place diverses installations : lancer de ballons, tournoi de ping-pong, stands de jeux, et service du repas de midi qu'avaient préparé dans les règles de l'art M. et Mme Michel BONNEVIE. Le lâcher de ballons à l'issue de la production des élèves a donné les résultats suivants :

Ballon lancé par :
Dorothee SARRASIN
Johnny HAMELLE
Stéphane BEAUGHEON
Vincent DERIVAZ
Mme ECHERNIER

Point de chute :
Thury Montret (71)
Challonges-Clarafond (74)
Valleiry (74)
Pougny (01)
Collonges

sous Salève (74)
Genève (Suisse)
Annemasse (74)
Annemasse (74)
Cranves-Sales (74)
Juvigny (74)
Bons en Chablais (74)
Col du Feu (74)
Larringes (74)
à 50 m de l'Ecole
sans indication

Classe du C.P.
Enfants CHESSEL
M. BOCHET
Michel LAZARETH
Eric BOUVARD
Mme O. BLANC
Classe du C.E.
Mélanie MUDRY
M. BOCHATON
Virginie LAUGERE

LES ACTIVITÉS DANS CHAQUE ECOLE

A L'ECOLE MATERNELLE

(propos recueillis auprès de Mme DUMARTINEIX)

Au cours de l'année scolaire écoulée, de nombreuses activités se sont déroulées dont quelques unes furent exceptionnelles.

Les petits-moyens ont profité de la neige en allant skier, luger à Thollon.

Les grands sont partis en classe de neige au mois de mars, accompagnés de l'institutrice, de Dominique (A.S.E.M.) et de Mme COLLOMB, maman bénévole. Ils ont séjourné aux Puisots, près du Semnoz, centre de vacances de la F.O.L. de la Haute-Savoie, aménagé pour recevoir des enfants d'âge maternel toute l'année.

Les fonds indispensables à cette expérience ont été rassemblés en plus de la participation financière des parents, pour la plus grosse partie par des manifestations organisées au cours de l'année par de nombreux parents. Une subvention communale a complété le budget.

Ce séjour a permis aux enfants de découvrir de très nombreuses activités de neige (ski de piste, de fond, luge, bonhomme...) parmi lesquelles ils ont pu choisir selon leurs envies, et la vie en collectivité avec d'autres adultes, dans un lieu inhabituel.

Enfants et adultes ont ainsi appris à mieux se connaître et se comprendre. Certains enfants ont retrouvé l'école avec plus de plaisir et moins de difficultés. Cette expérience sera renouvelée en 87-88 par une classe de nature cette fois-ci.

Cette découverte de vie en collectivité dans un milieu extra-familial s'est conclue par deux jours de camping (1 nuit passée sous la tente) à Longvernay.

Autres activités : les enfants des deux classes ont assisté à différents spectacles dont l'école de cirque d'Annie Fratellini, à Thonon. A Noël, ils recevront le club du 3^e âge de Neuvecelle.

Et pour la suite..... à l'année prochaine.

A L'ECOLE PRIMAIRE

Activités conduites hors de l'école : théâtre, concerts, golf, ski de fond, voyages d'un ou deux jours.

Activités scolaires en relation avec le monde extérieur.

Des premières, il faut retenir le golf, le ski de fond, les voyages et l'organisation d'activités nouvelles sportives et artistiques (hand-ball, ping-pong, ski, musique) permises après les heures scolaires grâce à la création d'une association U.S.E.P. dans l'école primaire.

Les secondes concernent la journée Tiers-Monde organisée par la Coopération à l'Ecole et le Secours Populaire Français. Ainsi, dans la mise en pratique du programme d'éducation civique, une place particulière est donnée à l'étude des droits de l'homme, à la faim dans le monde, au sous-développement lié à l'économie mondiale. Travaux de groupe sur documents (photos - articles - diapos - disques) ont conduit à faire prendre conscience aux élèves de la place que



◀ Les classes des CM1 et CM2 en visite à l'Aven d'Ornac.

nous occupons parmi tous nos semblables : les hommes du monde. Au profit du Tiers-Monde, la maternelle a confectionné et vendu des friandises tandis qu'en primaire une vente spéciale de poisson de mer était organisée.

LE VOYAGE DES C.P. ET C.E.

Les classes de C.P. et C.E. sont allées à Servion, près de Lausanne, visiter un zoo. Mesdames PITTET et RIVIERE les accompagnaient. Lors de la fête scolaire, le compte-rendu de cette visite a été présenté aux parents sur des panneaux d'exposition et par une projection de diapos réalisées par les élèves.

LE VOYAGE DES C.M.

La classe du C.M. est allée découvrir une partie de la Région Rhône-Alpes et de la Provence en visitant les grottes de Choranches (Isère), les gorges de l'Ardèche, l'Aven d'Ornac, le Pont du Gard et Fontaine de Vaucluse, avec hébergement d'une nuit à Saint-Marcel d'Ardèche. Aidé par des accompagnatrices compétentes et actives (Mme Claudette DURET,

parent, Mlle Nathalie FRACHON et Patricia TABERLET, élèves infirmières) le maître a pu intéresser ses élèves à la plupart des objectifs pédagogiques qu'il avait retenus.

- le Rhône et son aménagement, les Préalpes, les énergies anciennes et nouvelles, une approche de la Provence et ses cultures, le climat provençal et ardéchois, le travail de l'eau dans la roche calcaire depuis des millénaires;
- l'habitat préhistorique, l'époque de la Gaule romaine;
- l'énergie électrique et atomique;
- les départements et les régions;
- croquis pris au cours d'arrêts;
- Exposition de photos, comptes-rendus à l'école.

PROJETS ET SUJETS DE RÉFLEXION

a) La Maternelle va mettre à l'étude le projet d'aménager son espace de jeux extérieurs avec la participation de tous les intervenants concernés.

Un coin sympa d'Evian
ouvert toute l'année

Pizzeria - Grill
"au feu de bois"

LE PARIS

Hiver :
fermeture hebdomadaire
mercredi et jeudi

A côté du Casino
Tél. 50.75.27.20

une banque régionale
spécialiste du financement
des P.M.E.

et de la gestion du patrimoine
des particuliers...

banque
Laydernier

15, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.17.00

Il lui reste à compléter l'équipement intérieur de la salle de jeux dans les délais que l'on souhaite proches.

b) **Extension des locaux** - Les effectifs en très nette progression posent le problème de l'ouverture et de la construction d'une 4^e classe primaire et peut-être d'une 3^e classe maternelle. Compte-tenu de l'important projet de construction du Gallia s'ajoutant aux nombreuses habitations récentes recensées dans les divers lotissements de la commune, il est recommandé à toute nouvelle famille de faire connaître au plus vite en Mairie ou à l'école ses intentions concernant la scolarisation de ses enfants d'âge maternel et primaire. Une concertation avec la Ville d'Evian, maître d'ouvrage du Gallia, serait souhaitable.

c) **Le car scolaire** - Ce service a été créé en 1972 lors de la transformation de la classe unique de Grande-Rive en classe maternelle afin d'amener en deux points de la commune (Verlagny et Grande-Rive) les élèves de maternelle et de primaire les plus éloignés. Par la suite, il a servi aux différents transports que nous connaissons (ramassage actuel + sorties sportives ou culturelles pendant les heures scolaires).

La progression des effectifs va imposer des restrictions à ce ramassage qui n'est subventionné par le Conseil Général qu'en faveur des élèves du primaire. Faudra-t-il limiter le ramassage aux élèves les plus éloignés et les plus jeunes, sans sacrifier pour autant les élèves du primaire et réserver le car aux sorties de chaque classe ? Les partenaires de l'école ont leur rôle à jouer. Que la municipalité ne prenne ses décisions qu'après consultation du Conseil d'Ecole et de la commission scolaire.

d) **Entretien et utilisation des bâtiments communaux** - L'espace scolaire a pris de l'importance. Le rez-de-chaussée de la maternelle, le terrain de sports, le Clos Cachat, offrent des possibilités d'utilisation aux associations locales. Des extensions peuvent être nécessaires (nouvelles classes). L'entretien permanent (petits aménagements, réparations courantes), la coordination matérielle entre les divers utilisateurs (école - associations) ne devraient-ils pas conduire la municipalité à mettre à l'étude la question de l'emploi d'un agent communal spécialement affecté aux bâtiments communaux ? Cet agent ne pourrait-il pas apporter son aide, si on lui donne les moyens de se perfectionner, dans l'encadrement des sorties de ski au côté des enseignants et des parents bénévoles ?

Ne considérer la construction d'écoles, l'utilisation du car communal, le fonctionnement du restaurant scolaire, les divers crédits qu'en termes de dépenses, serait certainement nier une évidence : l'apport dans la vie communautaire d'un potentiel humain grâce à l'expansion démographique.

LES PARTENAIRES DE L'ECOLE

La Commune

Le Maire ou son représentant assiste aux réunions du Conseil d'Ecole.

Les crédits régulièrement votés sont affectés à l'équipement, aux fournitures annuelles, à une part des dépenses annexes : sorties, voyages, classes transplantées, spectacles, arbre de Noël.

Les employés communaux effectuent les entretiens courants, les petits aménagements avec dévouement et compétence. Que soient félicités ceux d'entre eux qui assurent des tâches quotidiennes au contact des élèves : agents spécialisés des écoles maternelles, service du restaurant, chauffeur du car.

Les Parents

Ils sont représentés au Conseil d'Ecole par leurs élus. En outre, ils apportent une aide irremplaçable dans l'organisation matérielle des soirées familiales, de la fête scolaire et de l'arbre de Noël.

Qu'ils soient surveillants de cantine, accompagnateurs de sorties de ski ou de voyages, organisateurs de soirées ou tout simplement convives, ils contribuent tous à donner à notre commune une vie scolaire dynamique.

Les Enseignants

Qu'ils aient une fonction de direction ou qu'ils soient adjoints, ils s'efforcent, en dehors de leurs heures d'enseignement, d'assurer la coordination indispensable entre les partenaires de l'école. Et quand ils trouvent auprès des parents et de la Municipalité des interlocuteurs attentifs - ce qui est généralement le cas - ils n'hésitent plus à mettre leur enthousiasme et leur dévouement au service de l'Ecole publique de leur commune.

Michel BIOLLEY

A VOTRE SERVICE



LOMBARD MATÉRIAUX
23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

LOMBARD BRICOLAGE
7, PLACE DE LA PORTE D'ALLINGES - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.16.26

OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

POUR VOUS SERVIR

Par nos animateurs
et vendeurs dans
nos dépôts
(près de la gare)



Par notre
service de
livraison
à votre adresse



GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

Gedimat
Lombard

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

CONCOURS *** DES MAISONS FLEURIES ***

La visite de la commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu, le samedi 8 août 1987.

COMPOSITION DU JURY

Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Thonon-les-Bains, en retraite.

Madame Edith MOREL, Conseillère agricole.

Monsieur Robert FLORET, Conseiller Municipal.

MEMBRES ACCOMPAGNATEURS

Monsieur Charles PERNET, Maire-adjoint, Responsable de la Commission Communale des Affaires Culturelles.

Mademoiselle Agnès GRANJUX, Commis communal.

RÉSULTATS DU CONCOURS

1^{re} CATÉGORIE :

MAISON AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} M. Pierre PAGNIER, Pré de l'Abbaye
- 2^e M. André LYET, avenue du Flon
- 3^e MM. Marius VOLDOIRE et Henri REBET, avenue Seuvay
- 4^e M. Nicolas CARLYLE, avenue du Flon
- 5^e M. Yves FÉLICI, chemin des Confertes
- 6^e M. Paul BUTTAY, avenue de Lécherot
- 7^e M. Gérard COPPIN, avenue du Flon
M. Jacques BLIN, avenue Seuvay
- 9^e M. Gabriel BLANC, avenue de Milly
- 10^e M. Jean-Baptiste BUTTAY, avenue de Lécherot
M. Joseph BURNET, route de Grande-Rive
- 12^e M. Edmond DUMOND, route de Grande-Rive
- 13^e M. Marcel PERTUISET, avenue du Flon
M. Christian LARGE, route de Grande-Rive
- 15^e M. Michel LAZARETH, avenue de Lécherot
- 16^e M. Georges BUTTAY, avenue de Lécherot
M. Raymond ROUSSEY, avenue de Maxilly
- 18^e M. Eugène CHESSEL, avenue Seuvay
M. Claude CHENIN, Pré de l'Abbaye
M. René POUX, Pré de l'Abbaye
- 21^e M. François BOCHATON, avenue du Flon
- 22^e Florence VESIN, route de Grande-Rive
M. Pierre LAMY, route de Grande-Rive
- 24^e M. Joseph ALPHONSE, avenue d'Evian
M. Michel MATHONNET, Le Pré des Portes
- 26^e M. René MILANI, avenue de Milly
M. Gilbert BONNEVIE, route de Grande-Rive
- 28^e M. Léon JACQUIER, avenue d'Abondance
M. Christian PAPIN, avenue du Flon
M. Marcel JACQUIER, avenue de Maxilly
- 31^e M. Serge FOREL, avenue de Maraiche
M. Francesco NURCHI, Pré de l'Abbaye

- 33^e M. Bernard DROUET, avenue de Lécherot
- 34^e M. Michel DELBARRE, avenue de Milly
- 35^e M. Joseph AUBRY, route de Grande-Rive
- 36^e M. Martial LUGRIN, impasse du Flon
M. Valentin SOSTARIC, chemin des Confertes
Mme Micheline LAZARETH, avenue de Lécherot
M. Antoine LAZARETH, avenue de Milly
M. Guy ESSEVAZ ROULET, avenue de Milly
M. Joseph PISSARD, avenue de Milly
M. René BONDASZ, avenue de Milly
- 43^e M. Robert MAURICE, impasse des Chênes
M. Louis DUCOMMUN, impasse des Chênes
M. Richard LEONARDUZZI, chemin des Houches
- 46^e M. Maurice FRELON, impasse des Chênes
- 47^e M. André POSTEL, impasse du Flon
M. Paul CADOUX, avenue du Flon
M. Daniel CHESSEL, avenue Seuvay
M. Charles VALOT, chemin de Gravanne
- 51^e M. Guy SAUVAGE PERRETTO, avenue du Club Hippique
M. Louis JACQUIER, chemin des Houches
Mme Bernadette LEVRAY, route de Grande-Rive
- 54^e M. Georges CARDINAUX, route de Grande-Rive
- 55^e Mme Marie-Rose LEVRAY, Le Rond Point
- 56^e M. Paul BERT, route de Grande-Rive
- 57^e M. Gilbert LACROIX, route de Grande-Rive

2^e CATÉGORIE :

DÉCOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} M. Robert DESSEZ, avenue de Maxilly
- 2^e M. Aurèle MOROSATO, avenue de Montigny
- 3^e M. Marcel BOCHET, avenue d'Evian
- 4^e M. Daniel GUIGNARD, avenue de Maraiche
- 5^e M. Fernand ROQUES, chemin de Chez Duret
- 6^e M. Michel BONNEVIE, rue des Pêcheurs
- 7^e Mme Appoline LAURENT, avenue de Verlagny
- 8^e Mme Andrée BURQUIER, avenue de Milly
- 9^e M. François GRANJUX, avenue de Verlagny
- 10^e Mme Juliette LAMARCHE, rue des Pêcheurs

3^e CATÉGORIE :

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} M. Paul ROY, Résidence Le Milly
- 2^e M. Marcel TARRANO, Résidence Le Milly
- 3^e M. Alphonse MORAND, avenue de Verlagny
M. Charles PERNET, Le Rond Point
- 5^e M. André DUCRET, Pré de l'Abbaye
- 6^e M. Francesco DEIDDA, avenue de Forchez
- 7^e M. Ananio LOVICU, avenue de Montigny
- 8^e M. Pierre GREPILLAT, avenue de Maraiche
- 9^e Mme Lucie SIMON, avenue de Verlagny
- 10^e Mme Joséphine PICHOT, avenue de Montigny



5^e CATÉGORIE :

IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1^{er} Immeuble CHARLES, avenue de Montigny

6^e CATÉGORIE :

HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS ET COMMERCES

- 1^{er} HOTEL LA VERNIAZ, avenue de la Verniaz
- 2^e BOUCHERIE LA NEUVECELLOISE
- 3^e Pierre CHENAL LAURENT
- 4^e HOTEL LES GRENADIERS
- 5^e HOTEL LE MOULIN A POIVRE
- 6^e CAFÉ DE LA MAIRIE
- 7^e RESTAURANT CHEZ DANIC
- 8^e HOTEL LE PANORAMA

7^e CATÉGORIE :

FERMES

- 1^{er} Mme Rosine JACQUIER, avenue de Maxilly
- 2^e Mme Louise REBET, chemin de Chez Duret

REMARQUES DU JURY

Un nouveau concours de fleurissement a eu lieu cette année avec une participation assez importante et généralement de qualité.

Les particuliers ne se trompent pas en embellissant leur maison, leur balcon, leur terrasse ou fenêtre; les fleurs ne sont-elles pas le premier geste d'accueil.

Les végétaux : arbres, arbustes, fleurs et gazon valorisent le domaine public communal, mais aussi le domaine privé; ils améliorent la qualité de la vie et créent des conditions de bien-être pour tous.

Le fleurissement est le charme d'une commune, son attrait, sa beauté; il attire et retient des populations nouvelles; engendre le développement et le tourisme.

L'embellissement d'une commune relève :
1 - d'un effort de la municipalité pour agrémenter tous les espaces publics et les bâtiments communaux;
2 - d'un effort des particuliers, c'est-à-dire des habitants pour embellir leur maison en la rendant agréable pour eux-même, mais aussi pour tous ceux que la commune accueille.

Le fleurissement est un geste civique important et apprécié dans la commune et la région.

Nous espérons que les efforts de tous se poursuivront et qu'ainsi la commune deviendra de plus en plus agréable et accueillante.

Fleurir, c'est sourire :
c'est aussi accueillir"

Ets BETEND DECURNINGE

22, avenue des Vallées
THONON
Tél. 50.26.12.44

ACCESSOIRES ET PIÈCES AUTOS

FOURNITURES INDUSTRIELLES
roulements, courroies, etc...

OUTILLAGE ET MATERIEL DIVERS
compresseurs, postes à souder, chalumeaux...

BAVOUX SPORTS



60, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.38.52

Corners : LACOSTE DOROTENNIS

Tourages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

Réservation électronique
pour le monde entier

**AGENCE
CONSEIL
IMMOBILIER
LÉMANIQUE**

EVIAN

**A
C
H
A
T
S**



**V
E
N
T
E
S**

39, avenue de Noailles
Tél. 50.75.23.66



DOMAINE DE VILLY

VIN DE PAYS
et
PÉTILLANT
MÉTHODE CHAMPENOISE

LIVRAISONS - EXPÉDITIONS

DUMONT Claude & Fils

Propriétaires / Récoltants

CONTAMINE-SUR-ARVE - 74130 BONNEVILLE
Téléphone : 50.03.62.00

Irène et Dominique
BUTTAY



vous accueillent dans leur
gîte d'étape - gîte de groupe
"LE BOIS RAMÉ"

Proche du lac Léman,
de la montagne, de tous loisirs

Ouvert toute l'année Cuisine familiale
Spécialités Savoyardes
(coin cuisine)

Avenue de Lécherot • NEUVECELLE
74500 EVIAN • Tél. 50.75.43.77

**ENTREPRISE
D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE**

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. 50.75.22.52

evian[®]
pure et équilibrée

LE CONSEIL DU LÉMAN

INTRODUCTION

Tout d'abord, j'aimerais féliciter la commune de Neuvécelle, plus particulièrement Monsieur PERNET, pour cette initiative de présentation du Conseil du Léman aux citoyens.

Cela démontre, s'il est encore besoin de le faire, le souci d'ouverture et de défense régionale qu'a l'autorité de votre commune.

D'ailleurs, un des maillons du processus de création de ce Conseil a passé par l'addition d'initiatives des élus. La Commune de Neuvécelle peut être fière d'avoir toujours été prenante de cette amitié transfrontalière.

sultations, à la signature d'un accord entre le Gouvernement Français et le Conseil Fédéral Suisse à la signature solennelle du protocole d'accord instituant le Conseil du Léman, le 19 février 1987 à la "Fondation Jean Monnet pour l'Europe" de Lausanne.

C'est donc dans un esprit de construction, de concertation, de coopération transfrontalière qu'est né le Conseil du Léman, dans le respect des institutions, de l'histoire des contrées, des mentalités, des valeurs et des différences réciproques.

CONVENTION DU CONSEIL DU LÉMAN

Les considérants

"Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres et de promouvoir la coopération entre eux,

dans l'esprit et en application de la Convention Cadre du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière des autorités et collectivités territoriales, ratifiée par la Suisse et la France, respectivement les 3 mars 1982 et 14 février 1984,

dans l'esprit, également, de la Charte de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

considérant qu'il découle de l'expérience que la coopération des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe est de nature à permettre une meilleure exécution des missions qui leurs sont propres, qu'elle est susceptible de contribuer, en particulier, à la mise en valeur et au développement des régions frontalières au sein de l'espace européen,

considérant l'importance que la coopération entre autorités et collectivités territoriales frontalières peut revêtir, dans des secteurs tels que le développement régional, urbain et rural, la protection de l'environnement, l'amélioration des infrastructures et des services offerts aux citoyens et l'entraide en cas de sinistre,

résolus à renforcer et à développer leurs rapports de bon voisinage, à se munir d'instruments pour coopérer et contribuer ainsi au progrès économique et social des régions frontalières et à la solidarité entre peuples européens,..."

Les buts

Article 4 : Coopération

Le Conseil favorise la coopération transfrontalière entre les parties contractantes dans ses aspects économiques, sociaux, culturels, écologiques, infrastructurels et autres.

Article 5 : Aménagement du territoire

Dans le cadre des activités mentionnées à l'article 4, le Conseil encourage le développement et l'aménagement concertés et convergents du Bassin Lémanique, compte tenu de ses spécificités propres.

ORIGINE DU CONSEIL DU LÉMAN

Bref rappel historique

Si la géographie confirme qu'il y a une région du Léman, l'histoire, après maintes tentatives ou réalisations d'unité, a rompu ces liens géographiques; ce fut tout d'abord le Pays de Gex, inséré à la France, depuis 1604 sous Henri IV, puis l'entrée du Canton de Vaud en 1803 dans la Confédération Helvétique, suivi en 1815 par les Cantons du Valais et de Genève, enfin en 1860 le rattachement de la Savoie à la France.

Dès lors, un certain nombre de contraintes juridiques, économiques ou culturelles ne peuvent être aplanies sans le recours à l'élément politique et à ses inévitables complications.

Processus de création du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman a vu le jour suite à un double processus :

a) un certain nombre d'initiatives de coopération transfrontalière ont foisonné ces dernières décennies, par exemple les Fêtes du Rhône, associées de colloques, les initiatives des élus (marché transfrontalier de l'investissement, l'idée du "Passeport Lémanique" de Monsieur Buet, Maire d'Evian, le Centenaire du Tonkin, dont le mérite de l'initiative revient à la Commune de Neuvécelle par MM. Duret et Pernet, etc.).

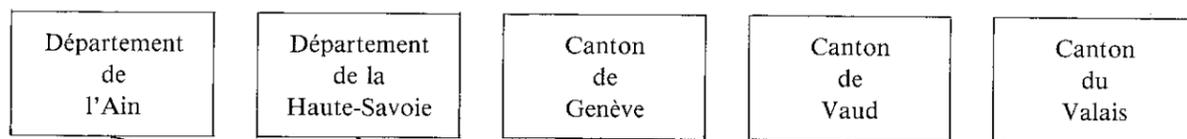
b) à Marseille a été créé, en 1982, avec l'aval des gouvernements français, italien et suisse, la COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES RÉGIONS ET CANTONS DES ALPES OCCIDENTALES (COTRAO). L'objectif de cette communauté consiste à ce que les régions s'informent, se concertent et coopèrent pour régler des problèmes du ressort de leurs compétences.

Dans le souci d'efficacité et de réalisme est née, sous la houlette de l'organisme faitier qu'est la COTRAO, l'idée de créer une "Communauté de travail du Léman".

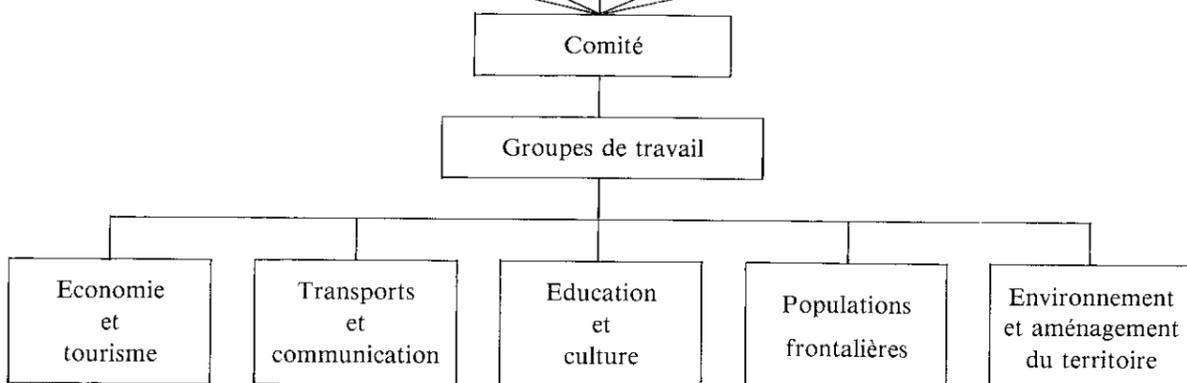
Ces deux processus complémentaires, associés à la "Convention Cadre du Conseil de l'Europe sur la Coopération Transfrontalière des Collectivités ou Autorités Territoriales du 21 mai 1980" ont abouti à de vastes con-

ORGANIGRAMME DU "CONSEIL DU LÉMAN"

ENTITÉS POLITIQUES



STRUCTURES



NB Le Comité

est composé de 15 membres, à savoir 3 membres par entité politique; est présidé, à tours de rôle, pour 2 ans, par chacune des 5 entités politiques.

Les 5 groupes de travail, présidés par des membres du Comité, comprennent également 15 membres, désignés par les 5 entités politiques, à raison de 3 par entité.

Les domaines d'activités du Conseil

Article 6 : Les principaux domaines d'investigation du Conseil sont, à titre non limitatif, les suivants :

- transports et voies de communication,
- production et transport d'énergie, économie hydraulique,
- agriculture, économie agricole, économie montagnarde, économie forestière,
- protection du milieu naturel, des lacs et des cours d'eau, des forêts, des sites, du patrimoine,
- protection et amélioration du cadre de vie,
- urbanisme, équipement,
- développement socio-économique, urbain et rural, promotion industrielle, échanges technologiques,
- promotion du tertiaire, du secteur touristique et du thermalisme,
- formation professionnelle et recyclage, équivalence et reconnaissance de diplômes, recherche scientifique,
- culture et patrimoine culturel, échanges artistiques, techniques modernes d'information et de communication,
- santé, hôpitaux, unités de recherches,
- population frontalière et questions sociales.

Le Comité

Article 9 : Attribution du Comité

Le Comité définit l'action du Conseil, imprime une impulsion, coordonne les activités des groupes de travail.

Les commissions

Etude, réflexion et proposition constituent les tâches des divers groupes de travail, définies dans l'organigramme précédent. Ces commissions devraient discuter des problèmes de coordination, de planification et élaborer des propositions pour le comité.

La présence de représentants des régions concernées, donne l'avantage de pouvoir décanter les problèmes soulevés dans un esprit de saine collaboration et en analysant les vœux régionaux.

En guise d'exemple, je me bornerai à situer la commission à laquelle j'appartiens; celle des transports et communication. Présidée par M. le Sénateur Pellarin, cette commission s'est fixée quatre sujets d'analyses :

- le transport routier**, avec en point de mire l'autoroute du Chablais. Ce projet correspond aux aspirations de désenclavement et d'ouverture du Chablais Savoyard et constitue pour la Suisse, une alternative valable et souhaitable de décharge des autoroutes lémaniques. Les problèmes de tracé, de l'évitement des centres d'urbanisation ou des zones protégées, de la coordination entre régions et pays (par exemple : passage à la frontière de Saint-Gingolph), des points de jonction aux axes existants (autoroutes à Findrol et à Villeneuve) sont abordés dans les séances qui se concluent par une proposition pour le comité.
- le transport ferroviaire**, avec les deux thèmes suivants : la liaison ferroviaire entre la gare de Cornavin et la

Gare des Eaux-Vives, et naturellement, le lancinant dilemme de la ligne du Tonkin, thème cher à M. Pernet. **Après une vive discussion, c'est à l'unanimité que la commission accepta la proposition d'amélioration de l'infrastructure Evian-Saint-Gingolph, afin de permettre la circulation de trains régionaux transfrontaliers et touristiques et de maintenir, dans l'immédiat, le raccordement pour le trafic de marchandises et la poursuite de l'organisation de trains touristiques.**

Permettez-moi cette parenthèse : "la SNCF et les CFF feront-ils fi de cette requête ?" A l'heure où ce texte est rédigé, les autorités régionales françaises et suisses se "battent" afin de faire infléchir la SNCF dans sa décision de fermeture du tronçon Evian-Saint-Gingolph. Lors de la séance extraordinaire du 14 octobre dernier à Meillerie, sous la présidence de M. Henri Buet, Maire d'Evian, chaque participant a pu se rendre compte de l'importance d'une même identité de vue des deux côtés de la frontière.

Une résolution demandant impérativement le respect des Conventions Internationales du 27 février 1882 (raccordement des chemins de fer Thonon au Bouveret), du 18 juin 1909 (voies d'accès au Simplon) et 22 mars / 25 avril 1963 (circulation des trains entre la frontière et le Bouveret) a été votée à l'unanimité. Le Conseil du Léman a, entre autres, été sollicité pour défendre ce dossier. Ce sera, en tous les cas, pour les élus des communes concernées, un test d'efficacité de cet organisme dont il est vrai que chaque autorité en attend beaucoup.

Quant à moi, il est erroné de vouloir mettre en concurrence route et train. En cette période où les problèmes écologiques prennent tellement d'importance, où les voies de communication se saturent très rapidement, n'est-il pas prudent de préserver le maximum de possibilités pour l'avenir de nos régions.

- le financement de la Compagnie Générale de Navigation** : l'étude d'une solution juridique permettant une équitable participation suisse et française se poursuit et devrait déboucher sur un accord unanime des partenaires.

CONCLUSIONS

Le Conseil du Léman est sans aucun doute une heureuse initiative. Il devrait faciliter la compréhension mutuelle, activer la résolution de problèmes transfrontaliers, stimuler la collaboration réciproque et renforcer l'amitié entre les régions lémaniques.

Gageons que cet ambitieux programme ne soit pas freiné par les immanquables obstacles qui surgiront; il en va du développement harmonieux de nos régions et de l'amélioration du bien-être de nos administrés.

Claude ROCH

Président de la Commune de Port-Valais
Membre de la Commission des Transports
du Conseil du Léman

P.S. - Source documentaire :

- Le Conseil du Léman, Professeur Charles Ricq, Institut Universitaire d'études européennes, 17 février 1987.
- Convention instituant le Conseil du Léman
- Procès-verbal de la réunion du groupe de travail "Transports et Communication", Thonon, 5 mai 1987.

REFLETS DE L'AMITIÉ FRANCO-SUISSE

Nous remercions bien sincèrement MM. Armand PECLET et Hans ARNOLD de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée pour la reproduction de la très belle carte ferroviaire de la Région Lémanique (encart central).

Nous exprimons également notre profonde gratitude à M. Claude ROCH, Président de la commune suisse de Port-Valais (Le Bouveret-Les Evouettes) qui a gentiment accepté de bien vouloir nous faire mieux connaître le tout jeune organisme transfrontalier appelé "CONSEIL DU LÉMAN".

Charles PERNET

ZINGUERIE
GÉNÉRALE

CUIVRE - MÉTAL - GALVANISÉ

S.A.R.L.
TERRIER Michel

Réparation de toitures
Étanchéité
Fourniture
Pose chassiss Velux-Roto

Les Peupliers "Rys" n° 19 Tél. 50.76.06.78
LUGRIN - 74500 EVIAN Atelier 50.76.08.21

hôtel**NN
restaurant

LE MOULIN à POIVRE

GRILL DE PLEIN AIR
CUISINE DU PATRON
Grand parc ombragé
Jeux pour enfants
Vue sur le lac

HOTEL RÉNOVÉ
Chambres neuves
avec radio
et prise T.V.

A MILLY-NEUVECELLE Tél. 50.75.21.84
1 km. au-dessus d'EVIAN en pleine campagne

Etat Civil 1887

NAISSANCES

Le 18 janvier, André Joseph LAURENT, fils de Jules Henri, facteur et de Philomène Marie VIOLLAT, ménagère.

Le 20 janvier, Jean-Marie DUCOMMUN, fils de Jean-François, cultivateur et de Marie Joséphine MICHOU, ménagère.

Le 14 février, Joseph Jean ALLEMAND, fils de Gaspard, fermier et de Julie LAZARETH, ménagère.

Le 26 février, César Michel COMMAND, fils de Constance COMMAND, sans profession.

Le 28 février, Marguerite Joséphine BIANCHETTI, fille de Barthélémy et de Magdeleine TOUTOUX.

Le 19 mars, Marie-Louise BRACONNAY, fille de Louis, négociant, et de Marie JACQUIER, ménagère.

Le 24 avril, Alphonse Jules MAGNIN, fils de Auguste, cultivateur et de Célestine FLEURY, ménagère.

Le 23 mai, Jeanne Alice JACQUIER, fille de Amédée, cultivateur et de Marguerite BURNET, ménagère.

Le 1^{er} juin, Marie Magdeleine MAGNIN, fille de Frédéric MAGNIN, cultivateur et de Marie TRINCAT, ménagère.

Le 16 juin, Aurélie Pauline LAURENT, fille de François LAURENT, cultivateur et de Marie MARCHAND, ménagère.

Le 5 juillet, Marie Sophie LAZARETH, fille de Marie Auguste LAZARETH, employé aux chemins de fer et de Marie-Françoise DURET, ménagère.

Le 19 juillet, Julie Cécile BLANC, fille de Pierre Joseph, cultivateur et de Joséphine Césarine REBET, ménagère.

Le 15 août, Marie-Louise GRUX, fille de Louis, journalier et de Marianne NOIR, ménagère.

Le 1^{er} septembre, Adolphe FUMEX, fils de Félix FUMEX, poseur et de Marie SONNERAT, ménagère.

Le 8 septembre, Maurice Alexis BLANC, fils de Jean-Pierre et de Julie Françoise ROSSET, ménagère.

Le 24 octobre, Jean-Pierre DUFOUR, fils de François, pêcheur et de Marie GRÉPILLAT, ménagère.

Le 29 novembre, François Joseph LAZARETH, fils de François, meunier et de Marie Rosalie JUILLARD.

Le 30 novembre, Marie Antoinette Arnoldine VIELLE, fille de Jean Aimable, professeur de langues et de Henriette SAUNIER.

Le 4 décembre, Charles Maurice CORBAZ, fils de Charles, mécanicien et de Marie Anna BEERI, ménagère.

Le 16 décembre, Marie Augustine BONNEVIE, fille de Maurice, pêcheur, et de Marie Martine DUFOURNET, ménagère.

MARIAGES

Le 5 février, François PREMILIEU, employé aux chemins de fer et Françoise Julie DEGRANGE, sans profession.

Le 13 avril, Louis LAZARETH, cultivateur et Françoise Félicité BLANC, domestique.

Le 22 avril, Jean-Pierre BLANC, ouvrier et Julie Françoise ROSSET, sans profession.

Le 7 mai, Jean François Joseph DURET, cultivateur et Polixène LAURENT, sans profession.

Le 11 juin, André Jacques CARABACCIO, jardinier et Léonie AMIS, sans profession.

Le 24 septembre, Laurent César BRACONNAY, pêcheur et Marie Antoinette MILLIET, blanchisseuse.

Le 31 décembre, François GURNEL, pêcheur et Marie Elisa MUSY, couturière.

DÉCÈS

Le 3 janvier, François Joseph BRACONNAY, 15 ans.

Le 26 janvier, Albertine Marie Augustine PEILLEX, 6 ans.

Le 7 février, Françoise Thérèse PEILLEX, 21 mois.

Le 8 février, Alexis BLANC, 12 ans.

Le 28 février, Marie GAILLET, veuve de François BONNEVIE, 68 ans.

Le 28 mars, François Marie PILLIET, 6 ans.

Le 15 avril, François Henri BONNEVIE, 12 ans.

Le 31 mai, Geneviève CHAPUIS, veuve de Pierre MUSY, 72 ans.

Le 10 juillet, Jacques CARABACCIO, 78 ans.

Le 19 juillet, Antoinette DUCRET, 71 ans.

Le 1^{er} septembre, Georges Lucien KAEMERER, 7 mois.

Le 2 octobre, Caroline LAURENT, 54 ans.

Le 5 octobre, Alphonse Jules MAGNIN, 5 mois.

Le 20 novembre, Jean-Marie BLANC, 73 ans.

Le 27 novembre, André Marie PEILLEX, 63 ans.

Le 1^{er} décembre, François Joseph LAZARETH, 2 jours.

Le 15 décembre, Gaspard Marie LAURENT, 10 ans.

Etat Civil

du 1^{er} décembre 1986
au 30 novembre 1987

NAISSANCES

Le 18 mars 1987 à Evian-les Bains, Cyril Gaël BUTTAY, fils de Dominique et de Irène GUILLOTIN, domiciliés avenue de Lécherot.

Le 11 avril 1987 à Evian-les Bains, Benjamin Jordan Frédéric SULPICE, fils de Jean-Paul et d'Elisabeth JULLIARD, domiciliés chemin de Chez Duret.

Le 13 avril 1987 à Lyon 3^e, Raphaël Jean-Pierre JACQUIER, fils de Pierre et d'Elisabeth DUCRET, domiciliés avenue de Maxilly.

Le 12 juin 1987 à Thonon-les Bains, David Philippe DUCOMMUN, fils de Dominique et de Michèle DECURNINGE, domiciliés avenue de Valère.

Le 23 juillet 1987 à Evian-les Bains, Cédric Eugène BLER-VACQUES, fils de Marc et Pascale CHAVALLAY, domiciliés les Chalets de Gavot, avenue de Maxilly.

Le 3 août 1987 à Evian-les Bains, Sabine Cécile LAURENT, fille d'Albin et de Bénédicte VESIN, domiciliés au Pré des Portes.

Le 8 août 1987 à Evian-les Bains, Anthony GAVET, fils de Daniel et de Fabienne MONNIN, domiciliés avenue de Montigny.

Le 8 août 1987 à Evian-les Bains, Anthony REGUEIRO, fils de Jésus et de Marie GOURGUECHON, domiciliés avenue de la Creusaz.

Le 7 octobre 1987 à Thonon-les Bains, Virginie BALASTEGUI, fille de Pierre et de Rose SUGEROS, domiciliés Parc de l'Abbaye.

Le 27 octobre 1987 à Evian-les Bains, Sandie Marion BUTTAY, fille de Marcel et de Josiane BATTENDIER, domiciliés avenue de Verlagny.

Le 4 novembre 1987 à Evian-les Bains, David GARGALE, fils de Dominique et de Christiane CASTEL, domiciliés avenue de Maraiche.

Le 14 novembre 1987 à Evian-les Bains, Olivier Sylvain ROBERT, fils de Patrice et Nicole SIMON, domiciliés avenue de Maxilly.

Le 17 novembre 1987 à Thonon-les Bains, Thomas Antoine PHILIPPE, fils de Bruno et de Hélène SALADIN, domiciliés avenue de Maraiche.

MARIAGES

Le 13 décembre 1986, Thierry BOUJON, mécanicien, domicilié à Evian-les-Bains, rue de la Touvière et Patricia PANTALACCI, employée de bureau, domiciliée à Neuvecelle, avenue d'abondance.

Le 19 décembre 1986, Georges Maurice ROSSET, trancheur et Anne-Marie Olga OLIVIER, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, avenue d'Evian.

Le 22 décembre 1986, Daniel André DUHOMME, maçon et Fernande Françoise HERVE, aide-soignante, domiciliés à Neuvecelle, avenue de Milly.

Le 24 décembre 1986, Jean ZEVACO, directeur et Marie Thérèse Henriette DE MONTCORGE, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, chemin des Confertes.

Le 27 juin 1987, Carlo TASCO, architecte, domicilié à Venaria-Reale, Italie et Anne Geneviève LIEUSSANES, employée, domiciliée à Neuvecelle, avenue Rouffin.

Le 27 juin 1987, Georges Raymond Owen PARRY, employé de banque, domicilié à Neuvecelle, chemin des Confertes et Odile Frédérique Catherine HOSATTE, attachée d'inspection, domiciliée à Paris 15^e, 125, boulevard Lefebvre.

Le 11 juillet 1987, Régis Jean LEBRUN, cuisinier, domicilié à Ambilly, 8, rue Jean-Moulin et Danielle Marie Françoise DUCRET, infirmière, domiciliée à Neuvecelle, le Parc de l'Abbaye.

Le 17 octobre 1987, Jacques Pierre Albert ALLEGRA, comptable, domicilié à Lugrin, Tourronde et Agnès Simone REBET, vendeuse, domiciliée à Neuvecelle, chemin de Granvanne.

DÉCÈS

Le 19 décembre 1986, Cristina SIRIANI née DE SANTIS, 89 ans, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Verlagny.

Le 10 janvier 1987, Georges Jean Jacques GRIMAUD, 83 ans, domicilié à Bernex.

Le 6 février 1987, Emile Louis ROSSET, 46 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maxilly.

Le 9 avril 1987, Georges Michel PERTUISET, 53 ans, domicilié à Neuvecelle, route de Grande-Rive.

Le 28 avril 1987, François Alexis REBET, 87 ans, domicilié à Neuvecelle, chemin de Chez Duret.

Le 9 avril 1987, Marcel Léon BOCHATON, 66 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maxilly.

Le 13 mai 1987, Charles Marcel GREPILLAT, 65 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Montigny.

Le 2 juin 1987, Marie-Rose BONNEVIE née MASSASSO, 79 ans, domiciliée à Neuvecelle, Grande-Rive.

Le 24 octobre, Jean-Louis LESCURE, 71 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue d'Abondance.

Le 26 octobre 1987, Fernand Paul Joseph PIONCHON, 78 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue d'Evian.

Le 24 novembre 1987, Hélène JACQUIER, née FOUACHE, 84 ans, domiciliée à Neuvecelle, route de Grande-Rive.

agence
léger

• LOCATION

• GESTION

TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

Front de Lac
74502 EVIAN CEDEX
Tél. 50.75.05.44

SB diffusion

chalets en madriers

villas

PROMOTIONS - LOTISSEMENTS

Bureaux : 7, place Jules-Mercier
74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.71.49.42

CRÉDIT AGRICOLE
HAUTE-SAVOIE

Les pionniers
du futur



Agence d'Evian :
2, rue de la Monnaie
Tél. 50.75.31.99

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1987

Réunion du 13 mars 1987

Au cours de cette réunion, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le budget primitif de l'exercice 1987 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes et dépenses	6.117.000 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes et dépenses	2.897.000 F.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement se monte à 1.759.500 F. y compris le report partiel de l'excédent de fonctionnement de 1986 d'un montant de 909.822 F.

A FIXÉ les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

— Taxe d'habitation	7,40%
— Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,40%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,07%
— Taxe professionnelle	12,04%

Ces différents taux correspondent à une augmentation de la pression fiscale de 5% par rapport à 1986.

A FIXÉ le prix de vente de l'eau potable à 4,90 F. le mètre cube toutes redevances comprises. La part revenant à la commune sur ce prix est de 2,33 F. Le forfait minimum de consommation de 80m³ passe à 186,80 F.

D'autre part, les différents tarifs municipaux ont été augmentés de 5%.

A DÉCIDÉ d'accorder 3 subventions au titre de l'aide communale à la construction :

— M. Dominique VULLIET, route de Thollon	10.000 F.
— M. Patrick LIEZE, avenue de Montigny	6.987 F.
— Mlle Odile GRANJUX, chemin du Curé	6.924 F.

A ACCORDÉ les subventions suivantes :

— 15.000 F. au titre du tiers temps pédagogique pour les classes primaires et maternelles de Milly et 5.000 F. pour l'arbre de Noël des écoles.

— 10.868 F. à titre d'acompte sur la subvention pour le fonctionnement de l'école privée SAINT-BRUNO - (reconduction de l'aide 1986 dans l'attente de l'examen de l'avenant à la convention de fonctionnement de cet établissement).

A DÉCIDÉ de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à la somme de 4.072,24 F. (maximum légal autorisé).

A DÉCIDÉ la modification du plan d'occupation des sols en ce qui concerne le report du C.O.S. relatif à une parcelle de terrain située en bordure de la route de Grande-Rive.

A DONNÉ SON ACCORD pour l'adhésion de la commune à l'étude sur le programme local de l'habitat des secteurs de THONON et EVIAN. A ACCEPTÉ d'en exercer la maîtrise d'ouvrage ET A PRIS NOTE de la participation communale fixée à 4.000 F. à répartir par moitié sur les budgets 1987 et 1988.

A DÉCIDÉ d'acquérir la source LOMBARD de M. Robert FOURNIER suivant le prix de 2.500 F.

A APPROUVÉ les dépassements de crédits de l'exercice 1986.

A ACCEPTÉ le contrat de maintenance des matériels informatiques des écoles primaires à passer avec la Société SEFTI INDUSTRIE à MEYLAN.

A PRIS CONNAISSANCE d'une communication sur l'ouverture des plis relative au réaménagement des locaux de la mairie dont le démarrage est prévu pour avril 1987 et l'achèvement début juin.

Réunion du 5 juin 1987

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 1986 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	5.230.386,90 F.
Dépenses	3.830.990,45 F.
Excédent	1.399.396,45 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	4.146.439,22 F.
Dépenses	4.387.537,45 F.
Déficit	241.098,43 F.

Sections réunies, le compte administratif fait ressortir un excédent global de clôture de 1.158.298,02 F.

A ACCEPTÉ l'avenant à la convention passée avec l'Ecole privée SAINT-BRUNO en vue du financement d'une partie des dépenses de fonctionnement de certaines classes de cet établissement et A FIXÉ à 430 F. sa participation par élève pour l'année scolaire 1986-1987.

A ÉMIS un avis défavorable aux demandes de subventions présentées par cet établissement relative à la mise en place de l'informatique, à l'organisation d'un voyage et au fonctionnement de la cantine scolaire.

A DÉCIDÉ de contracter un emprunt de 180.000 F. au taux de 9% auprès de la Caisse d'Épargne de Thonon-les-Bains et destiné au financement des travaux de voirie.

A APPROUVÉ les avenants de travaux pour un montant de 72.722,29 F. en moins-values et 198.970,39 F. en plus-values à passer avec les entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement de la Mairie dont l'achèvement est prévu fin juin.

A CONFIE à M. DEN HENGST, Architecte-paysagiste, la réalisation d'une étude préliminaire concernant l'aménagement des abords de la Mairie (travaux à réaliser en 1988).

A DONNÉ son accord à la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et A DEMANDÉ la mise à disposition gratuite des agents de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la conduite des études sous le contrôle du Maire.

A DÉCIDÉ d'accorder la subvention suivante au titre de l'aide communale à la construction :

— M. Yves LUCAS, avenue de Maxilly	5.118 F.
------------------------------------	----------

A ÉMIS un avis défavorable à la demande présentée par M. Christian LUCAS pour la construction d'une maison individuelle, l'intéressé ne pouvant justifier de l'accord d'une aide personnalisée au logement.

A ACCEPTÉ la cession gratuite de la part de l'Agence MOY-NAT d'une parcelle de terrain d'une superficie de 72 m², cadastrée section A.L. n° 104, lieu-dit "Bois-Ramé" en vue de l'éventuel élargissement du chemin des Houches.

A DONNÉ son accord à l'admission des communes de MEILLERIE, SAINT-GINGOLPH et THOLLON au Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Evian et des communes environnantes.

A APPROUVÉ la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la prévention des accidents et l'organisation de l'alerte et des secours sur le lac Léman.

A PRIS CONNAISSANCE du projet présenté par l'OPDHLM de la Haute-Savoie de construction d'un ensemble de logements au lieu-dit "le Rond-Point" et A PRÉCISÉ que cette demande de permis de construire sera examinée par la commission d'urbanisme lors de sa prochaine séance.

Puis successivement A ÉTÉ INFORMÉ :

— de la création d'un club de retraités dans la commune.
— de l'arrêt depuis le mois d'avril dernier des conférences sur le passé de Neuvecelle par M. Louis GIROD. Ces conférences reprendront à l'automne.

— du déroulement de la fête des écoles qui aura lieu le dimanche 28 juin 1987.

— de l'avancement des travaux d'aménagement du carrefour de Milly.

— du programme de la promenade des mères de famille prévue le samedi 20 juin prochain avec pour but la Val d'Aoste.

Réunion du 2 octobre 1987

Au cours de cette réunion le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le projet d'ameublement de la Mairie pour un montant approximatif de 160.000 F.H.T. à imputer au budget supplémentaire 1987.

A APPROUVÉ le contrat d'ingénierie à passer avec M. Pierre VIAL, architecte D.P.L.G. à Evian-les-Bains dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie et se montant à la somme de 62.925,00 F.H.T.

A DÉCIDÉ d'accorder les subventions suivantes au titre de l'aide communale à la construction :

— M. Alain BOUSSAND, avenue de Milly	5.563 F.
— M. Luc DERIVAZ, avenue de Milly	10.000 F.
— M. Christian LUCAS, avenue de Maxilly	3.892 F.

TOTAL 19.455 F.

A DÉCIDÉ l'admission en non-valeur de différents titres de recettes sur exercices antérieurs pour un montant de 12.759,05 F.

A APPROUVÉ les taux de vacation à accorder à l'agent recenseur dans le cadre du recensement complémentaire de population.

A APPRIS avec indignation que la voie ferrée EVIAN-SAINT-GINGOLPH serait définitivement fermée à tout trafic dès le 1^{er} janvier 1988. A DÉNONCÉ l'attitude peu réaliste du Ministère de tutelle qui s'obstine à considérer cette section de 17 km comme

une ligne purement locale sans intérêt et sans avenir, alors que, avec une somme relativement modique et en peu de temps, elle pourrait redevenir un axe de transit ferroviaire international qui contribuerait pour une part non négligeable au désenclavement du Chablais. Cette décision de fermeture apporte en outre une réponse négative et dédaigneuse à la demande de réouverture exprimée tant par le Conseil du Léman que par plusieurs élus chablaisiens et par les quelque 5000 signataires de la pétition organisée l'an dernier par l'Association pour le désenclavement du Chablais.

A DÉCIDÉ la modification du projet d'aménagement du chemin du Curé suite à la réunion de concertation qui s'est tenue sur place le 11 septembre entre la Municipalité, le service de l'Équipement et le Syndic des immeubles riverains de cette voie.

A ENTENDU différentes communications relatives à des affaires scolaires.

Réunion du 4 décembre 1987

Au cours de cette réunion, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le budget supplémentaire de l'exercice 1987 équilibré en recettes et en dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	513.275 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT	345.815 F.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour financement des dépenses d'investissement s'élève à 345.815 F.

DÉCIDE l'accord de subventions pour un montant total de 76.954 F. au titre de l'exercice 1987, à savoir :

— Centre Communal d'Action Sociale	25.000 F.
— Association des Donneurs de Sang	2.500 F.
— Association Paroissiale La Neuvecelloise	5.000 F.
— Association Omnisports	10.000 F.
— Association du restaurant scolaire	10.000 F.
— Club de l'Amitié	5.000 F.
— Les Trompes de Chasse de Neuvecelle	4.500 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-savoie	1.000 F.
— Pupilles de l'enseignement public de la Haute-Savoie	1.000 F.
— F.C.P.E. d'Evian participation centre aéré été 1987	9.554 F.
— Vacances U.F.O.V.A.L. - Annecy	250 F.
— Groupement de défense sanitaire Neuvecelle	150 F.

A APPROUVÉ l'accord d'une prime de fin d'année au personnel communal pour un montant total de 67.780 F.

A ACCEPTÉ la cession gratuite d'une bande de terrain de 104 m² en bordure du lotissement "La Châtaigneraie" pour élargissement du chemin des Châtaigniers.

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE à l'actualisation de 3% par rapport à 1986 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A DÉCIDÉ la reprise de quatre concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière communal.

A DÉCIDÉ la transformation du poste de comis en celui de rédacteur à la suite du succès à ce concours de Mlle GRANJUX.

A PRIS CONNAISSANCE d'une communication de M. Michel BIOLLEY relative à l'augmentation des effectifs scolaires tant en primaire qu'en maternelle à la prochaine rentrée et S'EST ENGAGÉ à demander à M. l'Inspecteur d'Académie la création d'un poste supplémentaire en primaire.

A ENVISAGÉ la possibilité d'effectuer le ramassage des ordures ménagères dans un cadre intercommunal.

Besançon

Paris
Bâle
Vallorbe Yverdon LEB

Zürich
Berne
Payerne Fribourg



La Cluse
Bourgen-Bresse

Nantua
La Cluse

MOB
Gstaad

ASD
Diablerets

Brigue
Simplon
Milan

MO
Orsières

Lyon

Annecy

Chamonix

MC
Chamonix

Evian–Saint-Gingolph dans la contexture ferroviaire internationale

Pourquoi ce hiatus de 17,5 km?

Extrait de la carte « Suisse - Carte ferroviaire », avec l'aimable autorisation de la maison Kümmerly + Frey, Berne.

A - AVANT-PROPOS

1987 fut une année de trêve sur le plan électoral. C'est presque un événement vu sa rareté. En effet la France est trop souvent en campagne électorale, c'est une de ses faiblesses. Ainsi, depuis quelques mois déjà et pour longtemps, nous sommes en campagne : la présidentielle, les législatives peut-être, puis les cantonales en 1988 et les municipales en 1989.

Actuellement, nous sommes dans la période des questions. Qui de Jacques CHIRAC ou de Raymond BARRE, arrivera en tête au premier tour de la présidentielle ? Quelles sont les chances de réélection de François MITTERRAND ? Mais, au fait, se représentera-t-il ? Dans la négative, qui sera "son dauphin" ? Questions que les électeurs et surtout le monde politique tournent et retournent jusqu'à l'obsession. Autre question, toutes ses préoccupations électorales, ne font-elles pas passer les grands problèmes de la France au second plan ?

Une chose est sûre cependant, la France politique de cet automne n'est pas belle à voir. Nous avons du mal à respirer dans cette atmosphère nauséabonde, faite de rumeurs, d'échanges d'invectives, de "vrais-faux" scandales, d'affaires : les affaires Christian NUCCI, l'affaire CHAUMET et les bijoux d'Albin CHALANDON, l'affaire Luchaire et ses ventes d'armes, l'affaire Michel Droit - C.N.C.L. Un coup à gauche, un coup à droite. Tout est bon pour déconsidérer l'adversaire. Déjà, dans la Rome antique, on était passé maître dans ce procédé qui consiste à dénoncer des turpitudes pour redorer sa propre vertu. L'Histoire nous montre que les démocraties résistent toujours mal à l'étalement des malhonnêtetés de leurs dirigeants. En tous les cas, cette multiplication des scandales et le grand trouble des économistes après le choc boursier font peser de graves menaces sur le bon fonctionnement de notre démocratie. Pour éviter la catastrophe, nous pouvons émettre un souhait : que la campagne électorale se déroule dans la dignité d'un vrai débat démocratique avec ses batailles d'idées, ses projets et ses programmes, dans la recherche d'une solution aux grands problèmes actuels que sont le chômage, la Sécurité Sociale et tous les

problèmes financiers et économiques sans oublier l'échéance de 1992 avec son rendez-vous européen. Gouverner, c'est prévoir. Si nous ratons ce rendez-vous, la France sera réduite au rang de domestique de l'Allemagne.

B - LES ELECTIONS EN 1988

I - LES PRÉSIDENTIELLES

Sujet traité dans le bulletin municipal n° 4 (janvier 1981) pages 13 à 15.

1^{er} - Résultats de 1981

1 ^{er} TOUR (26 avril)	Résultats globaux	Haute-Savoie	Neuvecelle	Canton d'Evian
Inscrits	36.398.859	301.645	974	13.194
Votants	29.516.082 81,09%	234.767 77,82%	794 81,52%	10.382 78,68%
Abstentions	6.882.777 18,90%	66.878 22,18%	180 18,48%	2.812 21,32%
Exprimés	29.038.117 79,78%	230.972 76,57%	783 80,39%	10.201 77,31%
Arlette Laguiller	668.057 2,30%	4.845 2,10%	27 3,44%	240 2,35%
Marie-France Garaud	386.623 1,33%	4.362 1,89%	13 1,66%	170 1,66%
Michel Crépeau	642.847 2,21%	5.136 2,22%	12 1,53%	194 1,94%
Huguette Bouchardeau	321.353 1,11%	3.245 1,40%	7 0,89%	88 0,66%
Brice Lalonde	1.126.254 3,88%	12.238 5,30%	38 4,85%	473 4,63%
François Mitterrand	7.505.960 25,85%	53.879 23,33%	178 22,73%	2.525 24,75%
Valéry Giscard d'Estaing	8.222.432 28,32%	72.619 31,44%	246 31,41%	3.273 32,08%
Georges Marchais	4.456.922 15,35%	21.354 9,25%	92 11,74%	1.136 11,13%
Michel Debré	481.821 1,66%	5.794 2,51%	26 3,32%	210 2,05%
Jacques Chirac	5.225.848 18,00%	47.500 20,57%	144 18,39%	1.902 18,64%

b) Analyse

Ce premier tour met dix candidats sur scène. Tout l'éventail politique est représenté à l'exception de l'extrême droite. La division des familles politiques est manifeste. L'état des forces politiques en France nous est donné par ce premier tour. On note une participation moyenne, avec 18,90% d'abstentions sur le plan national, légèrement moins à Neuvecelle (18,48%) mais un taux plus élevé dans le canton d'Evian (21,32%) et très

important sur le plan départemental (22,18%). C'est un recul de participation par rapport aux présidentielles antérieures. Ce recul peut s'expliquer par la longueur de la campagne électorale, par son caractère répétitif, donc par une certaine lassitude des électeurs.

A gauche, nous observons un certain rééquilibrage au profit du candidat socialiste. L'effet est moins net à Neuvecelle. Le parti communiste est en nette régression (15,35%). Il avait près de 27% sous la IV^e République. Il tombe à son niveau de 1936 (15,2%). Pour Neuvecelle et le département de la Haute-Savoie, la chute est encore plus importante. Le parti socialiste progresse au détriment du parti communiste. Cette progression est plus faible à Neuvecelle, alors que l'extrême gauche fait un point de plus.

La droite, la "majorité", résiste encore lors de ce premier tour, mais elle est bien divisée. Valéry Giscard d'Estaing n'a pas réussi avec Jacques Chirac la même opération que François Mitterrand avec Georges Marchais. Les "non-giscardiens" sont 35% en 1974 et 43% en 1981 dans l'électorat de droite. A Neuvecelle, leur progression est encore plus importante, elle passe de 28,7% à 42,6%. Le cactus chiraquien a joué contre le Président en place. A noter que Valéry Giscard d'Estaing n'est pas un Président-candidat mais un "Citoyen-candidat". Il est victime de l'infidélité des cadres et des agriculteurs qui lui préfèrent Chirac. Le courant giscardien s'effrite au profit du courant gaulliste, ce qui aura de graves conséquences pour le second tour. D'abord parce que l'écart Giscard-Mitterrand s'est réduit à 2,47%. L'écart est nettement plus important à Neuvecelle (8,68%), où les résultats se calquent sur ceux de la Haute-Savoie. Ensuite parce que la position de Giscard ne permet pas à celui-ci de lancer le 26 avril la dynamique d'une victoire finale. Il est à noter aussi que le mouvement écologiste a un certain succès en Haute-Savoie.

A l'issue de ce premier tour, la droite dépasse la gauche, mais l'écart est plus faible qu'en 1976.

	Résultats Globaux	Haute-Savoie	Canton d'Evian	Neuvecelle
Total droite	14.316.724 49,30%	130.275 56,40%	5.555 54,45%	429 54,79%
Total gauche	13.595.139 46,30%	100.697 43,60%	4.646 45,55%	354 45,21%

Neuvecelle reste encore bien ancrée à droite.

2^e TOUR (10 mai)

	Inscrits	Votants	Abstentions	Exprimés	Giscard d'Estaing	Mitterrand
Résultats globaux	36.398.762	31.249.552 85,85%	5.149.210 14,15%	30.350.568 83,38%	14.642.306 48,24%	15.708.262 51,75%
Haute-Savoie	301.615	255.869 84,83%	45.746 15,17%	247.861 82,17%	138.265 55,78%	109.596 44,22%
Neuvecelle	973	850 87,35%	123 12,65%	822 84,48%	448 54,50%	374 45,50%
Canton d'Evian	13.195	11.162 84,59%	2.033 15,41%	10.867 82,35%	5.733 52,75%	5.134 47,24%
en 1974	Résultats globaux				50,81%	49,19%
	Canton d'Evian				56,06%	43,94%
	Neuvecelle				54,30%	45,70%

b) Analyse

Au deuxième tour, comme en 1974, nous retrouvons face à face Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. En 1981, le résultat final est inversé, mais le score est plus net. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing gagne avec 425.000 voix d'avance et en 1981, François Mitterrand l'emporte par un large écart de voix (1.065.956). En examinant les résultats de plus près, nous remarquons que Mitterrand gagne plus de 2.000.000 de voix par rapport au potentiel de la gauche, alors que Giscard d'Estaing ne progresse que de 300.000 voix par rapport au potentiel de la droite. Phénomène moins apparent à Neuvecelle. Ces gains irréguliers de voix sont dus aux plus ou moins bons reports et ici plus particulièrement à une très forte participation, qui profite beaucoup plus à François Mitterrand.

Entre les deux tours, la participation a augmenté de 4,76% et à Neuvecelle de 5,83%. Notons que Neuvecelle ne suit pas la tendance nationale, ni la Haute-Savoie d'ailleurs. Au deuxième tour, Giscard n'a progressé que de 19,92% et Mitterrand 25,9%, soit + 5,98%. A Neuvecelle, c'est l'inverse, Giscard progresse de 23,09% et Mitterrand de 22,70%, soit - 0,39%. Cela s'explique par un bon report de voix, à gauche comme à droite pour les électeurs de Neuvecelle. Sur le plan national, la discipline des électeurs de gauche est remarquable, mais pas suffisante pour faire gagner Mitterrand. Or, il a gagné avec une belle avance. L'explication est simple : Une fraction des électeurs gaullistes rebelle à la discipline majoritaire a voté Mitterrand ! Préféraient-ils l'alternance à la continuité ou voulaient-ils seulement donner une leçon à Giscard, pensant qu'il ne pouvait pas être battu ? Déjà, en 1974, des électeurs de Jacques Chaban-Delmas avaient préféré au second tour François Mitterrand, mais le mouvement était moins sensible, ce qui permit à Valéry Giscard d'Estaing d'être élu, de justesse, mais élu.

2 - CONSÉQUENCES DU SCRUTIN

L'élection de François Mitterrand à la magistrature suprême a plusieurs conséquences :

- La V^e République a son premier président de gauche
- 1981 est l'année de l'alternance
- Le déroulement des élections législatives en juin. (voir le bulletin municipal n° 9 pages 15 à 25 et le bulletin municipal n° 10 pages 27 à 35).

Les législatives se déroulent dans la dynamique de l'élection présidentielle et le parti du Président, jusque là, premier parti de

MICHEL BILLION-REY

Optique

LUNETTERIE
LENTILLES DE CONTACT
INSTRUMENTS D'OPTIQUE

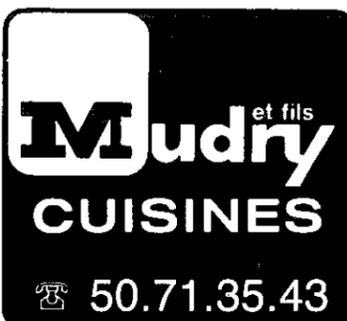
Les Arcades / Rue du Lac
74500 EVIAN - Tél. 50.75.23.00



p. novarina

34, Avenue des Vallées
128, Boulevard de la Corniche
THONON-LES-BAINS - Tél. 50.71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX



HALL
D'EXPOSITION

ATELIER

Route d'Armoy
74200 THONON

FABRICANT SPÉCIALISTE
DE LA CUISINE
ET DE LA SALLE DE BAINS
DEPUIS 1954



SCREG sud-est

UN DEVIS
sera établi
gracieusement
Consultez-nous

TOUS TRAVAUX
Voirie et réseaux divers
Sols industriels - Terrassements
Courts de tennis
et half court

AGENCE D'ANNECY :
25-27, rue de la Crête - CRAN-GEVRIER
B.P. 704 - 74015 ANNECY CEDEX
Tél. : 50.67.28.88 - Télex 340664

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

Quai de Blonay
74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.72

Permanence
téléphonique
24 h / 24

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
74200 THONON
Tél. 50.26.46.66

J.-P. DÉCOR

PEINTURES - OUTILLAGES

PAPIERS PEINTS

REVÊTEMENTS DE SOLS

PARFUMERIE

DÉCORATION

La Rénovation
4, avenue de la Gare
74500 EVIAN
Tél. 50.75.05.89

47, avenue de Noailles
Tél. 50.75.30.30

Equipements K7

Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION

ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN

Tél. 50.75.10.79

Télex : Loridan 380152 F

l'opposition, devient un véritable parti dominant. La vague socialiste se transforme en raz de marée avec ses 288 députés sur 491.

La République continue, l'alternance se passe en douceur et le régime est institutionnalisé.

En 1986, le mandat de l'Assemblée Nationale venant à son terme, les Français sont à nouveau appelés aux urnes. Ils donnent la victoire à l'opposition. La droite revient donc majoritaire et sur 577 députés que compte l'Assemblée Nationale le parti socialiste ne totalise plus que 199 députés. La bipolarisation est maintenue. Cette nouvelle situation impose des choix difficiles.

• D'abord au Président de la République. Va-t-il choisir le Premier Ministre dans la nouvelle majorité ou parmi un de ses fidèles ? Il choisira la première solution en la personne de Jacques Chirac.

• Ensuite la nouvelle majorité. Restera-t-elle elle-même ou fera-t-elle le jeu du Président de la République ? La réponse est moins nette. Elle se trouve dans les faits quotidiens et revêt différentes appréciations selon les citoyens. En tous les cas, pour la première fois, le Chef de l'Etat se trouve face à une majorité parlementaire partageant d'autres options que lui. Il se place dans la situation de la cohabitation. Elle fut paisible au début, ensuite on a pu noter quelques accrocs, et actuellement, dans cette période préélectorale, le climat se gâte et frise souvent l'affrontement. Peut-on toujours dire que l'intérêt national prévaut ? Certains comportements et certaines "affaires" illustrent trop souvent le contraire.

II - LES CANTONALES

(Voir bulletin municipal n° 5 pages 32 à 37)

Autre scrutin très important pour l'avenir de notre département et de notre canton.

Ainsi en 1988, tous les français seront, au printemps d'abord, appelés aux urnes pour élire le Président de la République. Puis à l'automne, une moitié d'entre eux procéderont au renouvellement des conseils généraux. En Haute-Savoie, seize cantons sur les trente trois seront concernés par cette élection : le canton d'Evian-les-Bains est du nombre.

1 - BREF RAPPEL HISTORIQUE

Le canton apparaît par la loi du 22 décembre 1789, reprise dans la constitution de 1791. Le Royaume, qui deviendra République en septembre 1792, est divisé en communes, CANTONS, districts et départements. Au début, le canton n'avait qu'un sens géographique. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'ajouta un contenu politique par l'exercice du pouvoir administratif et judiciaire. En 1793, la Convention supprima le canton. Il fut rétabli par le Directoire, puis le Consulat avec Bonaparte, donne au canton sa dimension moderne. Cette organisation durera de 1799 à 1972 (naissance des régions). Le canton est une circonscription administrative avec un chef-lieu qui abrite des services publics (percepteur, juge de paix, ponts et chaussées). Au fil du temps, le Conseil Général a élargi ses compétences et ses pouvoirs pour atteindre une certaine autonomie. Une étape importante fut la loi du 10 août 1871. Après la sanglante Révolution de Paris, Adolphe Thiers éprouva le besoin de s'appuyer sur la France profonde des forces conservatrices, contre la gauche. Il élabora ainsi le nouveau statut des Conseils Généraux. Sous la tutelle du Préfet, l'Assemblée est élue pour six ans. Elle élit, dans son sein, la commission départementale qui assure la continuité de la gestion. En 1940, les conseillers généraux sont mal vus de l'Etat français du Maréchal Pétain. Ils les suspend en octobre 1940. Ils furent rétablis après la libération. En 1982, leur rôle fut renforcé avec la reconnaissance des départements comme collectivités locales à part entière. Le Conseil Général a un Président, M. Bernard Pellarin, il est le

véritable chef de l'exécutif. Il est assisté d'un bureau qui remplace la commission départementale. Le bureau comprend 9 membres. En 1983, l'Etat transfère au Conseil Général un grand nombre de ses compétences, dans le cadre de la décentralisation.

2 - ACTION DU CONSEIL

Le Conseiller Général est un homme de terrain. Elu pour six ans, il représente son canton. Il en connaît les élus et les problèmes. Il représente le Conseil Général auprès des institutions (collèges, hôpitaux, associations...).

Il œuvre au sein de commissions de travail, qui sont au nombre de dix.

Par ses délibérations, le Conseil Général arrête la politique départementale. Il s'en donne les moyens par le vote de son budget.

Il gère : - l'obligatoire : le scolaire (collèges, transports scolaires) - le social ; l'indispensable : l'aide à l'équipement des communes.

L'environnement économique devrait être sa préoccupation quotidienne. Une économie prospère et efficace nécessite des voies de communication fiables :

• Un réseau routier réparti équitablement sur TOUT le Département, ce qui n'est pas encore le cas, car certains cantons, comme celui d'Evian, souffrent encore trop du fait de leur enclavement.

• UN RÉSEAU FERROVIAIRE qui ne s'arrête pas artificiellement à Evian par exemple en privant une entité qu'est le Chablais (français et suisse) d'une ligne transfrontalière pourtant indispensable à l'économie de cette région.

Le Conseil Général doit donner la priorité aux investissements. Dans ce domaine, nous réclamons une répartition équitable. Un premier pas se dessine par cette décision de répartir les subventions "en fonction du palmarès des ressources municipales". Ceci pour rectifier au nom de la solidarité haut-savojarde, les inégalités inévitables.

3 - BUDGET

En 1986, le département a dépensé 1.254.040.764,09 F. Les dépenses d'investissement atteignent 529.313.174,54 F. (42%).

Dépenses Voirie	30,33%
Solidarité (santé, action sociale, logement...)	18,45%
Frais financiers	20,64%
Education	9,86%
Economie	9,61%
dont 4,77% pour l'agriculture	
Tourisme	1,00%
Action économique	3,84%
Culture	1,55%
Sports	0,62%
Patrimoine départemental	1,20%
Administration générale	1,94%
Dépenses de personnel	5,80%

Recettes • Près de la moitié résulte de la fiscalité : fiscalité transférée pour la vignette automobile et les droits de mutation, les impôts locaux.

• 1/3 vient des contributions extérieures : dotation globale d'équipement, fonds de compensation de la T.V.A.

• 14% sont constituées par des emprunts.

Chacun d'entre nous participe à ce budget. Nous avons donc notre rôle à jouer. D'abord au moment des élections, où le choix nous est donné de trouver le meilleur conseiller possible parmi

les candidats en présence. Ensuite, pendant son mandat, où nous pouvons, grâce à une constante vigilance et une certaine pression, influencer sur bien des décisions.

III - LES ENJEUX

1 - DES PRÉSIDENTIELLES

Pour pouvoir faire acte de candidature à l'Elysée, il faut déposer un cautionnement de 10.000 F. Il faut en outre être présenté, "parrainé", par 500 élus provenant de 30 départements. Des amis politiques sont nécessaires ainsi que de solides fonds pour mener une campagne électorale efficace. Là se pose l'épineux problème de l'origine des fonds. Cette question occupe une brûlante actualité et dégage trop souvent un parfum de scandales.

En 23 ans, nous sommes à la 5^e consultation. L'élection redistribue à chaque fois les cartes entre les forces politiques et les électeurs :

1965 : naissance d'un centre démocrate

1974 : Elargissement de la droite non gaulliste

1981 : Consécration de la gauche non communiste.

Une fois de plus, en 1988, les français sont contraints à se redéfinir par rapport au seul critère et clivage droite-gauche. Il faut noter une nouvelle donnée : le parti communiste manquera à la gauche et ne servira plus de faire-valoir à la droite. Après la cohabitation, rien ne sera plus comme avant et un changement de la fonction présidentielle devient inévitable. Est-ce que le régime évoluera vers l'instauration d'une nouvelle république ou vers la restauration d'un présidentialisme absolu ?

La tâche du cinquième président de la V^e République ne sera pas aisée. Dès son élection, un acte politique essentiel l'attend : garder ou dissoudre l'Assemblée Nationale. Sa décision pesera lourdement sur l'évolution du régime, sur les choix politiques, économiques et sur le traitement des grands problèmes. Aurons-nous une République mitterrandiste, barriste, rocardienne, chiraquienne, chevènementiste...? De nombreux "petits candidats" déclarés, comme Pierre Juquin, André Lajoinie, Le Pen et non déclarés seront également sur les rangs pour jouer les trouble-fête.

Les électeurs sont las de la politique politicienne. Nous traversons actuellement une zone de turbulence. Il nous faut donc dès à présent accrocher les ceintures et trouver, en 1988, le meilleur pilote possible. Les critères pour l'élection du Président de la République se résument en quelques mots : confiance, compétence, efficacité, rassembleur, capable de combattre la crise actuelle et de préparer la France à l'échéance de 1992 impliquant l'ouverture des frontières et le marché unique européen.

A QUI PROFITE LA CRISE ?

A qui la faute d'abord ? Le grand responsable : les Etats Unis. En effet, l'Amérique a trop longtemps vécu au-dessus de ses moyens et qui plus est, à nos dépens. Elle s'est endettée, a emprunté au Japon et à l'Allemagne. Le déficit extérieur est devenu exorbitant : 150 milliards de dollars, soit 900 milliards de francs ! Les Etats Unis vivent à crédit avec l'argent des autres pays et même au dépens du Tiers-Monde. Le chiffre astronomique de la dette extérieure a fait grandir la crainte, puis monter les taux d'intérêts. L'affolement gagne, les porteurs vendent et la Bourse s'écroule. Le 19 octobre 1987 ressemble étrangement au 28 octobre 1929, début de la dépression des années 30. En 24 heures, 1000 milliards de dollars partent en fumée, ce qui équivaut au montant de l'endettement des pays du Tiers-Monde ! La politique de Ronald Reagan fait danser l'économie mondiale sur un volcan, elle augmente considérablement les risques d'une récession.

C'est là que le rôle de nos hommes politiques intervient. Ils auraient dû réagir depuis des années déjà en dénonçant avec force les insuffisances de l'économie américaine.

La crise boursière vient des Etats Unis, mais le retournement des marchés vient de la précipitation des privatisations. En France, la bourse était devenue, comme aux Etats Unis, le symbole, le fondement de la réussite de la politique économique. Les milieux financiers, par une spéculation boursière trop insolente, ont pris le pas sur les investissements productifs. Des bénéfices incroyables, rapides et élevés grisaient même les industriels, si bien qu'ils préféraient placer leur trésorerie, spéculer, "boursicoter" replacer les gros profits en bourse au lieu d'investir. Grisés par ce jeu immoral, ils ont joué, comme joue un flambeur au casino. Ils n'ont pas su rester dans les limites raisonnables et profiter de cette manne pour équiper leurs entreprises en les modernisant, en créant de nouveaux produits, en augmentant la production et en créant ainsi des emplois. Les entrepreneurs auraient dû méditer ces paroles d'Alexandre Dumas : "L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître". L'économie française se porterait bien mieux.

L'effondrement de la bourse entraîne dans son sillage la baisse de la crédibilité gouvernementale, ce qui oblige les candidats aux présidentielles à réviser leur stratégie. La donne politique est modifiée. Les actions du Président montent : la crise lui donne raison. Depuis des semaines, il avait répété que les mots "argent" et "morale" ne riment pas. Il avait lancé des mises en garde répétées sur les dangers du système financier international et l'immoralité des spéculations. Barre, avec sa réputation de compétence économique et son slogan "Barre-confiance" lors des législatives de 1978, occupe également une bonne position.

Pour 56% des Français, les hommes politiques sont "soucieux de leur intérêt personnel". Si nous voulons nous en sortir, il faut que nous nous en donnions les moyens : des hommes politiques intègres, des entreprises compétitives, l'instauration d'un climat de confiance, une plus grande solidarité, moins d'idéologie. Ce n'est qu'à ce prix que nous gagnerons la guerre économique et le combat contre le chômage qui en même temps réglera pour une bonne part le problème de notre sécurité sociale.

2 - DES CANTONALES

Le choix du représentant du canton revêt une grande importance. Il est le porte-parole des électeurs et des élus municipaux de son canton. Il défend leurs intérêts au sein du Conseil Général, instance départementale. A l'aide du budget constitué pour moitié par nos impôts, et par sa compétence, son dynamisme et sa force persuasive, il est le mieux placé pour apporter une solution à bon nombre de nos problèmes qui nous assaillent dans notre vie quotidienne. Ces problèmes sont de divers ordres : scolaires, santé, protection sociale, logement, formation, emploi, transport... Pour surmonter tous ces problèmes, le Conseiller Général doit être compétent et efficace. A nous électeurs de faire le bon choix parmi les candidats en lice.

Le gros problème de notre canton est son désenclavement. Nos élus doivent avoir à cœur d'y apporter une solution. Le Président du Conseil Général, le Conseil Régional, les députés MM. Mazeaud et Strauss-Kahn sont favorables à l'autoroute transchablaisienne reliant Genève-Annemasse à Saint-Gingolph-Villeneuve.

Mais des souhaits à la réalisation, il y a tout un monde. Malgré la décentralisation, la décision reste parisienne. Les promesses ne coûtent rien. Ainsi, le Ministre des Transports, lors d'un passage à Thonon, en 1986, avait laissé espérer que le dossier était en voie de règlement. Le 13 avril 1987, il a répondu au Sénateur Raymond Bouvier, que le comité interministériel d'aménagement du territoire avait le jour même décidé "l'inscription au schéma directeur routier national de l'autoroute du Chablais". Or, le comité interministériel n'a pas retenu cette inscription. Il a

seulement donné son accord à la poursuite des études entreprises pour vérifier sa fiabilité. La réalisation concrète est renvoyée aux calendes grecques. De qui se moque-t-on ? Alors que son utilité est reconnue par le Conseil Régional : "Outre le désenclavement du Chablais qui connaît de gros problèmes de communication, cette liaison permettrait de se raccorder au grand axe nord-sud européen qui conduit du Danemark au sud de l'Italie" en passant par les grands cols alpins - Saint-Bernard et Simplon". On veut nous faire croire qu'après Evian, "les moyens de circulation chutent, de sorte que le réseau peut suffire à sa mission jusqu'à Saint-Gingolph". Cet argument est faux, quand on sait que 1500 frontaliers chablaisiens traversent chaque jour le lac Léman ou la frontière Valaisanne.

Mais l'autoroute ne doit pas nous faire oublier que la route est une complémentarité du rail. Pour l'autoroute, on discute sa fiabilité, alors que la ligne du Tonkin a déjà l'avantage d'exister. Il suffit de la rénover et de la renforcer. En moins d'un an et pour environ 50 millions de francs, le désenclavement ferroviaire par Saint-Gingolph est réalisable. La réouverture de cette ligne est attendue par un large éventail de voyageurs : scolaires, travailleurs frontaliers, touristes, skieurs, hommes d'affaires, personnes âgées... Comme dit Monsieur Charles PERNET, "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras", alors soyons unis et refusons la fermeture de cette ligne, décision déjà prise à Paris par le Ministère des Transports, le 7 septembre 1987. Il faut réagir vite, car la ligne serait complètement désaffectée à partir du 1^{er} janvier 1988. Le Conseil Municipal de Neuvecelle a vivement réagi à cette décision par une motion votée à l'unanimité. Il dénonce "l'attitude peu réaliste du Ministère de tutelle qui s'obstine à considérer cette section de 17 km comme une ligne purement locale sans intérêt et sans avenir". Cette réponse négative est "dédaigneuse", alors que "le Conseil du Léman", plusieurs élus Chablaisiens et quelque 5000 signataires d'une pétition" ont demandé la réouverture de la ligne. Dommage que d'autres conseils n'aient pas suivi Neuvecelle dans cette voie.

Pour faire une analyse des faits plus complète, il faut mentionner une autre crainte. L'intérêt des habitants du Canton d'Evian, de ceux qui veulent y venir pour différentes raisons, des responsables et élus locaux n'est pas conforme à d'autres intérêts. Nous, on aimerait maintenir la ligne Evian-Saint-Gingolph, d'autres sont pour le déclassement de ce tronçon et pour l'utilisation du tracé de la voie ferrée pour le passage de l'autoroute. Quoi qu'il en soit, la décision de déclasser ce tronçon a été prise autoritairement à Paris, sans qu'aucune consultation n'ait été faite auprès des élus locaux. Sont-ce là les bienfaits de la décentralisation ? Des moyens d'action sont à l'étude et M. le Sénateur Bouvier, conseiller général et M. Pierre Mazeaud, député de la Haute-Savoie, ont saisi de l'affaire le Ministre des Transports et le Directeur Général de la S.N.C.F. dans l'espoir que cette décision sera annulée.

Les Chablaisiens ne sont vraiment pas gâtés par la S.N.C.F. S'ils veulent se rendre à Lyon, à Grenoble ou à Paris, ils sont toujours les victimes d'une inconfortable opération de transbordement sur le quai sinistre et venteux de la gare de Bellegarde. Nombreux sont les voyageurs déversés alors que le T.G.V. Paris-Genève roule bien souvent en direction de la Gare de Cornavin pour ainsi dire vide. Quand finira ce scandale et à quand le T.G.V. pour Evian ?

Ne parlons pas des correspondances insupportables et des pertes de temps infligées ! - Plus de quatre heures pour aller d'Evian à Grenoble ou à Lyon. Ce n'est pas possible ? Si, c'est possible pour parcourir moins de 200 km ! Alors nombreux sont les étudiants qui se regroupent pour faire le trajet en voiture, avec tous les risques que cela comporte. A quand les horaires établis avec bon sens et en fonction des véritables besoins ? Les lignes deviendraient alors sûrement rentables.

C - CONCLUSION

Le 8 mai 1988, à 20 heures du soir, nous connaissons le nom du nouveau Président de la République. Le 2 octobre 1988, probablement, notre conseiller général sera élu. Chaque électeur aura une part, minime certes, dans le choix des deux responsables politiques. Par leur personnalité, leur compétence, leur intégrité, leur action et leur efficacité, ils influenceront sur notre vie quotidienne et traceront notre avenir. Il ne nous reste donc plus qu'à faire le bon choix. Jusqu'à présent, les campagnes électorales, avec des programmes et des projets bien alléchants, permettaient de choisir tel ou tel parti, donc un candidat donné. Les temps ont changé : avec cette crise qui s'aggrave et la récession qui menace, à gauche comme à droite, les idéologies ont volé en éclats. Nos hommes politiques sont aussi paumés que nous et tout se passe dans la plus grande confusion, car les points de repère ont disparu. Alors, pour donner le change, on déterre des "affaires". A ce jeu là, les politiques décourageront leurs plus fervents supporters. La démocratie est en danger, car le véritable débat démocratique est absent de la scène politique. Dans ces conditions, il est difficile de faire le bon choix. Notons, au passage, que ce n'est pas la base de l'électorat qui désigne les candidats, mais les appareils des partis. Nous sommes donc obligés de voter pour le candidat d'un parti. Là, reviennent les choix droite ou gauche.

L'homme politique élu, seul ne peut pas faire marcher la maison "France". Nous sommes actuellement en pleine guerre économique, pour gagner cette guerre, il faut des armes efficaces : la compétitivité - financiers et industriels doivent unir leurs forces, non plus dans la spéculation pure, mais dans l'investissement. La croissance économique, donc la réduction du taux de chômage est à ce prix. Il faut adapter nos entreprises aux exigences d'une industrie et d'une économie modernes, ce qui nécessite une solide formation de notre jeunesse. Il nous reste moins de cinq ans pour préparer nos entreprises au marché unique européen. Pour ce faire, il faut se mettre au diapason de l'Allemagne, sinon elle restera le maître et la France son serviteur. Une France aussi forte que l'Allemagne sera un véritable garant pour l'avenir de l'Europe. Pour gagner la guerre économique, l'Europe ne doit pas être une idéologie mais une puissance face aux Etats Unis et au Japon. Par notre modeste voix, nous pouvons contribuer à la construction de cette Europe et plus près de nous au désenclavement du Chablais. Nous devons tout faire pour sortir notre région de son isolement. L'enjeu est d'importance, car seul ce désenclavement pourra créer les conditions indispensables à l'essor économique légitimement espéré. Il y va de la survie de notre Chablais et de la qualité de la vie de ses habitants.

Francis GRIMONT

CONSTRUCTION DE VILLAS
(20 ans d'expérience dans la maison traditionnelle)

LE BATISSEUR CHABLAISIEN

ARCHITECTES BATISSEURS

Gérant : Louis Lazareth

"La Rive" - AMPHION-PUBLIER
74500 EVIAN-LES-BAINS

Tél. : 50.70.06.39

AGENCE IMMOBILIÈRE
(toutes transactions)

supermarché

banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

BALLY
et
ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. 50.75.07.95

BUISSON-CHAPUY
74 THONON

TP

Travaux Publics Terrassement
VRD - Assainissement
Génie Civil - Transport

BUISSON-CHAPUY S.A.
Siège social et dépôt :
Chemin du Clos d'Yvoire - 74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.71.52.68

BUISSON-CHAPUY S.A.

- TRANSPORTS
- CARRIÈRE
- ENROCHEMENTS
- TERRASSEMENTS

Entreprise BOCHATON Frères

74500 EVIAN 74500 LUGRIN
Tél. 50.75.01.92 Tél. 50.76.01.83

TRANSACTIONS
RÉGIE
LOCATIONS
VILLAS
APPARTEMENTS
TERRAINS

AGENT IMMOBILIER FNAIM

Agence BAUD
Fondée en 1920

2, avenue de Neuvécelle
74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58

LE POSTE DE POLICE MOBILE



Les agents de la Police Mobile,
M. Louis DURET, Maire
M. Michel GIRAUD, Commissaire de Police
M. Bernard MAYEUX, Inspecteur de Police

Ce n'est pas un hasard si le nombre de faits constatés au cours de l'été 1987 a baissé de 40% par rapport à l'année précédente sur l'ensemble de la circonscription de Police, mais le résultat d'une politique active de prévention.

La prévention est l'un des deux pôles d'action de la Police. Equilibre subtil entre une liberté protégée et une liberté surveillée, entre un Etat policé et un Etat policier.

Elle revêt des formes variées, allant de la simple présence, au contact. D'ailleurs chaque fonctionnaire y contribue parfois même inconsciemment.

L'idée de créer un poste de police mobile est née d'un constat : le citoyen éprouve plus de difficulté à s'exprimer dans un milieu inconnu que familial.

Dès lors, l'ilotage traditionnel, s'il représente un progrès par rapport à la patrouille de voie publique, trouve malgré tout ses limites dans l'obligation faite au justiciable de venir au Commissariat. L'impression de rentrer dans un monde particulier, au formalisme pesant voire contraignant dissuade bon nombre de personnes.

Il s'agissait donc de détendre le rapport citoyen-policier, afin de favoriser le dialogue.

Où, mieux que dans la maison commune, pouvait se créer cette ambiance favorable ?

C'est la raison pour laquelle, dès l'été 1986, nous avons entrepris les démarches nécessaires auprès des Maires des communes de Neuvécelle, Publier, Maxilly, afin de concrétiser l'idée.

Le choix des fonctionnaires n'a pas été fortuit. Il répondait au double souci de dialogue et d'efficacité; dialogue en la personne d'un enquêteur particulièrement bien intégré dans la population locale, efficacité par la présence de deux gardiens C.R.S. en renfort saisonnier, inconnus de la population, ainsi que d'un véhicule banalisé équipé de moyens radio.

Dès le premier juillet, la structure s'est mise en place, à raison de deux demi-journées par semaine, ce qui représente 121 h. 30 de présence policière spécifique à Neuvécelle.

Les résultats sont à l'image du but poursuivi : la prévention. Ainsi, se sont succédés contrôles routiers et de vitesse (avenue de Milly, avenue du Léman...) dans le but de sensibiliser l'automobiliste plutôt que de le verbaliser, dialogue avec les services municipaux en vue d'améliorer la signalisation routière, règlement à l'amiable de différends de voisinage, renseignements des neuvécellois et estivants sur des sujets les plus variés (voyages à l'étranger, vente d'un véhicule d'occasion, réglementation en matière de divagation d'animaux domestiques...).

Pour la deuxième année consécutive, le Poste de Police mobile a fermé ses portes sur un bilan positif.

L'expérience mérite d'être reconduite et de rentrer dans les mœurs. Elle est le trait d'union entre le garde-champêtre d'antan et la police de demain, car si l'ordinateur traite les données, encore faut-il l'alimenter.

Michel GIRAUD
Commissaire de Police

"MILLY"- NEUVECELLE

**BOUCHERIE
NEUVECELLOISE**

Alimentation
Générale

Tél. 50.75.43.04

Daniel CHESSEL

Heures d'ouverture

du lundi au samedi :

7 h. 30 - 12 h. 30 / 15 heures - 19 h. 30

dimanche : 8 heures - 12 heures

**BUISSON
Hubert**

CHARPENTE
COUVERTURE
ISOLATION
RÉNOVATION

Tél. 50.75.30.10

74500 NEUVECELLE

BAR
HOTEL *NN
RESTAURANT

**les
grenadiers**

M. et G. BONNEVIE

Spécialités de filets de perches au beurre
et omble chevalier

OUVERT
TOUTE
L'ANNÉE

GRANDE-RIVE
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.13.34

DURONZIER CHASSEUR
Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP
Sports
Détente

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. 50.75.12.09

DEMIAUX CADEAUX

3, place du Port
74500 EVIAN

Tél. 50.75.37.28
50.75.21.22

DEMIAUX TAXI

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1986 au 30 novembre 1987)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
BENAND Jean-François	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Houches
BOUJU Yves	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
BOUSSAND Alain	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
CHRAMDI Ali	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
DAVID René	Maison individuelle - résidence principale	avenue de la Creusaz
DEAL Quentin	Maison individuelle - résidence principale	le Pré des Portes
DURET Henriette	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Confertes
DURET René	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
GUDEFIN Dominique	Maison individuelle - résidence principale	chemin du Flon
LAPERT Patrick	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Houches
LHOSTIS Yvon	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Houches
MAGNIN Guy	Modification Hôtel - création 10 logements	avenue de Milly
MARTIGNIÈRE Pascal	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Maxilly
MARZOLF Mathias	Maison individuelle - résidence principale	le Pré de l'Abbaye
MERMAZ Noël	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Confertes
MOUNY Jean	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Forchex
OLLIVIER Max	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Houches
ROBERT Patrice	Construction garage et remise	avenue de Maxilly
SALLE Rémi	Maison individuelle - résidence principale	le Pré des Portes
SELVETTI Thierry	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
WACHTER Henri	Maison individuelle - résidence principale	avenue d'Evian

CHARPENTE
MAISONS
OSSATURE BOIS
ISOLATION
MENUISERIE
COUVERTURE

PAOLY Père et Fils SARL

TROUBOIS 74500 LUGRIN
Tél. 50 76 04 29

GERANT: PAOLY JEAN-CLAUDE

**ARNULF
AGENCEMENT**

Cuisines
delacroix

Cuisines
Salles de bains
Boutique
accessoires
bains

4, rue Bernard-Moutardier
74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. 50.75.18.23

Redécouvrons la Chapelle de Maraiche

Rapport en vue du classement de la chapelle de Maraiche en monument historique

La chapelle dite de Marêches, hameau de la Commune de Neuvecelle, est située à deux kilomètres d'Evian, sur la route qui va de cette ville à Maxilly. Elle a une altitude d'environ 470 m et domine le lac Léman dont elle est distante seulement d'un kilomètre.

Elle fut construite par les religieux de l'Abbaye d'Abondance (Haute-Savoie) qui possédaient tout près d'elle une maison forte que l'on voit encore.

Telle qu'elle nous est parvenue, elle se compose d'une nef terminée à l'est en hémicycle, sans transept ni bas-côtés, - et précédée d'une construction un peu plus élevée qu'est le clocher, par lequel on a accès dans la chapelle.

Ces deux parties, nef et clocher, sont d'époques différentes. Le clocher peut être attribué à la fin du XIV^e siècle ou au commencement du XV^e siècle. Quant à la nef, elle est d'une date bien postérieure, puisqu'on la fait remonter seulement à l'année 1620.

Cette nef, longue de 12 mètres, haute de 9 mètres, large de 9 mètres également, est un spécimen très simple d'architecture de la Renaissance. Elle possède un rétable assez riche et un

tableau signé C.L.F. et daté de 1622. Mais, à part ces deux ornements, aucune autre particularité ne la désigne à l'attention du public éclairé et sa structure ne mérite pas de mention spéciale. En 1889, elle fut restaurée à l'intérieur, par les soins et aux frais du curé de Neuvecelle. Toutefois l'épais badigeon gris fer, dont il fit recouvrir la voute en berceau et les innombrables étoiles dont il la fit parsemer, n'ont pas suscité l'admiration de tous les visiteurs.

La partie du monument qui offre le plus grand intérêt et mérite la plus bienveillante attention est le clocher. Il est, nous l'avons dit, un peu plus élevé que la nef (10 mètres). Les dimensions en longueur sont de 7 mètres et de 6 mètres de largeur.



1 chapiteau-modillon

Il semble bien, - à défaut de textes, nous ne pouvons émettre qu'une hypothèse, - que cette tour ait dû à son origine - comprendre au moins un étage de plus. En effet, la hauteur trop faible, comparée à ses deux autres dimensions lui donne une apparence trapue que n'ont point d'habitude les clochers de la fin du XIV^e siècle. Elle est en outre dépourvue de baies, pourtant si fréquentes dans les constructions du même genre, et de la même architecture.

Il est juste d'observer que la forme élégante et fine du clocher avec poutraison à jour qui la termine, compensé heureusement ce qu'il y a de trop massif dans la tour, et forme avec elle un agréable contraste.

L'intérêt de cette tour n'est pas seulement dans l'antiquité de sa structure : il réside encore dans sa décoration intérieure dont la simplicité et la rudesse même retiennent l'attention.

La tour est voûtée d'arêtes, sur croisée d'ogives, une clef de voûte de forme ronde amortit la construction : les retombées d'ogives, au profil très simple, sont maintenues par quatre chapiteaux-modillons représentant des têtes humaines.

Les photographies ci-jointes donnent une idée très nette de ces naïves sculptures. On est frappé, en les regardant, de leur caractère rudimentaire et l'on est tenté, au premier abord, de les attribuer à une époque reculée de la période romane. De très consciencieux érudits appelés à se prononcer sur ce point, n'ont pas hésité à leur assigner pour date la fin du XII^e siècle.

Pourtant, les détails du costume, dont il est nécessaire de tenir compte, nous obligent à nous écarter notablement de ce jugement. En effet, la coiffure de la figure et notamment la tunique serrée et aux multiples boutons des modillons, ne peuvent être attribués à une époque antérieure à la fin du XIV^e siècle et au commencement du XV^e siècle. Nous n'avons pas voulu émettre cette opinion sans consulter un historien de l'art, M. Marcel AUBERT, attaché à la bibliothèque nationale, dont l'avis est venu confirmer notre hypothèse.



Chasuble du XVII^e siècle en cuir de Cordoue

Mais, si la partie ancienne de la Chapelle de Marêches se trouve ainsi rajeunie, l'intérêt qu'elle présente n'en est pas pour cela diminué. Ce spécimen de l'art savoyard mérite d'autant plus de fixer l'attention qu'il est isolé.

Une Société savante du département, l'Académie florimontane, a pensé que cet échantillon si rare de la sculpture et de l'architecture du Chablais au Moyen-Age devait être signalé à M. le Ministre des Beaux-Arts, et s'unissant au conseil municipal de Neuvecelle, elle a également émis le vœu que la chapelle de Maraiche fût classée parmi les monuments historiques.

Annecy, le 1^{er} décembre 1911

G. LETONNELIER

AMBULANCES D'EVIAN BIRRAUX ROGER

Véhicules sanitaires légers
Entreprise agréée

TAXI

74500 EVIAN • Tél. 50.75.21.00

En cas d'absence • Tél. 50.75.04.83

S.A.R.L. chauffage et sanitaire

3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 50.75.01.64

VENTILATION
INSTALLATION
GAZ
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE
ZINGUERIE

Agréée Agence Economie d'Energie

Entreprise GAUTHIER

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. 78.06.02.16

Garage Guy GALLET

VENTE NEUF
ET OCCASION

RÉPARATION TOUTES MARQUES

IMPÉRIAL GARAGE **EVIAN**
9, av. d'Abondance 74500
Tél. 50.75.01.90

Administrateur d'immeubles
Syndic de copropriété
Transactions immobilières



Guy PILLET

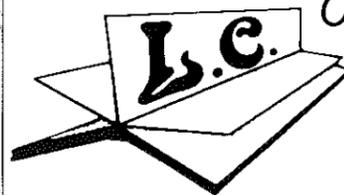
Membre de la Confédération Nationale des Administrateurs de biens
Syndics de copropriété de France

"Le Belvédère" - 9, place du Château
B.P. 7 - 74201 THONON LES BAINS Cedex
Téléphone : 50.71.28.77

Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture de Haute-Savoie
N° G 15-74 et T 225-74
Garants des fonds SOCAMAB, 18, rue Beaurepaire, 75010 Paris.

LIBRAIRIE

Lettres
Constellées



PAPETERIE

LIVRES
SCOLAIRES

L'ETOILE
et 4, AV. DES ALLOBROGES

ouvert le lundi

Tél. 50.71.54.61 - THONON

La Route à Neuvecelle

Quel que soit notre métier, nous utilisons tous chaque jour le même outil, la route.

Le chemin d'antan a depuis longtemps troqué son manteau de terre contre son nouvel habit noir de macadam; l'ancienne voie vicinale s'est rebaptisée pour une voie départementale numérotée et la croisée des chemins, jadis lieu de rencontre entre proches voisins est devenue carrefour, à la fois dangereux pour l'écolier, le piéton ou l'automobiliste.

Ainsi la route s'est transformée, se transforme tous les jours, par nécessité et, comme n'importe quel outil, elle se fabrique, s'entretient et s'embellit.

NEUVECELLE compte environ vingt kilomètres de routes et chemins et ce lacs s'apparente plus au "drap de corde" bien connu des anciens qu'à un tracé régulier car nombreux sont les hameaux et lieux-dits qu'elle regroupe.

De ce fait, routes et carrefours se doivent d'être plus sûrs pour chacun et un effort particulier a été entrepris par la commune dans ce domaine :

- Le carrefour de THOLLON-BERNEX a fait peau neuve et chacun s'en félicite.

- De même, le carrefour de MARAICHE a été transformé et il est devenu plus sécurisant dans la même année.

- L'aménagement de l'avenue d'Evian, à la sortie de l'Hôtel Royal a mis fin aux difficultés qu'il posait auparavant.

- Plus récemment, c'est sur le carrefour de Milly que les travaux de réfection ont été les plus conséquents.

Le renouvellement des banquettes et des trottoirs, le tracé nouveau des voies piétonnières, la pose de rails de sécurité le long du terrain omnisport, la création d'un abri-bus, sont autant de réalisations que la proximité de l'Ecole Communale devait imposer pour la sécurité quotidienne de nos enfants. De

plus, cette sécurité en cet endroit nous a conduits à installer d'une part des ralentisseurs goudronnés et peints aux deux entrées de Milly, ainsi que des panneaux verticaux munis de feux clignotants, gain supplémentaire de sécurité.

Mais nos routes s'entretiennent, et c'est certainement là l'objet des principales préoccupations du personnel de notre commune : en effet, qui d'entre nous n'a jamais fait appel à lui pour boucher un "nid de poule" devant son portail, à l'occasion d'un orage ou d'un dégel inattendus ?

Il faut savoir que ces "rebouchages" que l'on appelle emplois, exigent à eux seuls une dizaine de tonnes de goudron chaque année; il faut savoir aussi que dans la même année, quatre cent cinquante tonnes habitent nos routes.

Récemment la réfection du chemin de Grande-Rive, celle du chemin de Gravanne et celle du village de Lécherot s'imposaient.

Mais créer une route, modifier un carrefour n'est pas tout. Il nous faut aussi les rendre plus sûrs et les entretenir, certes, mais aussi les embellir.

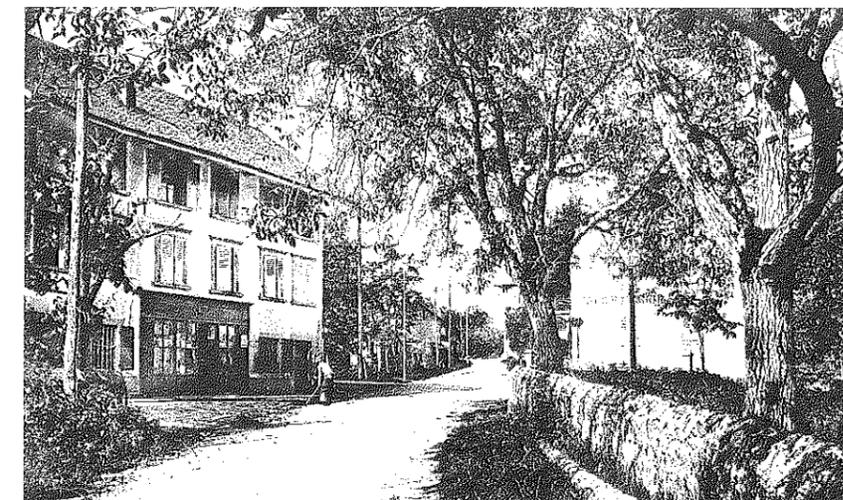
L'embellissement de nos voies de communication commence par l'enlèvement des ordures ménagères, assuré par le personnel de voirie; il se poursuit par des travaux de fauchage, d'entretien des fossés et ruisseaux, d'élagage, travaux toujours assurés régulièrement par le même personnel tout comme tous ceux de déneigement qui ne se commandent pas mais qui sont assurés avec rapidité et efficacité.

L'embellissement c'est aussi le plaisir de compter dans notre commune des carrefours fleuris, de voir des parterres aussi fleuris et ce, toujours par les mêmes personnes que l'on croise travaillant aux aurores pour nous montrer leurs magnifiques massifs tout au long de l'année.

Et à peine ce travail terminé, ce personnel qui nous est cher ne s'empêche pas de nettoyer pelles et pioches, binettes et bulldozer...

Ainsi vit une route, ainsi fonctionne-t-elle, mais tous ceux qui vous la font tous les matins vous le diront : En matière de voirie, rien n'est jamais terminé et le travail accompli est toujours à refaire...

Gérard BEAUGHEON



Le carrefour de Milly... au début du siècle

Chorale de Neuvecelle : qui êtes-vous ?

Nous sommes une chorale Liturgique qui animons les célébrations dominicales et fêtes, pour les rendre plus vivantes, plus priantes, et permettre la participation active de la foule à laquelle nous tenons beaucoup.

A ce jour, elle est forte de 45 membres parmi lesquels 24 jeunes. L'avenir est prometteur -avec Michel BONNASSIES comme chef et Pierre JACQUIER comme organiste.

Nous faisons des répétitions tous les vendredis soirs, de la mi-octobre à la mi-mai. C'est l'occasion pour tous d'apprendre des chants nouveaux, modernes ou rétro, soit liturgiques ou profanes, mais surtout de se rencontrer. Preuve en est faite car les répétitions sont suivies avec assiduité et se déroulent toujours dans la bonne humeur.

Chantez-vous en d'autres occasions ?

La chorale participe par sa présence à la vie familiale de ses membres : de joie pour les baptêmes, mariages ou de peine dans les décès.

Souvent nous sommes sollicités pour des mariages ou sépultures, par des personnes de la commune ou de l'extérieur. NOUS REFUSONS : D'une part, une célébration n'est pas un spectacle, mais une communion que l'on vit avec les autres, et d'autre part, nous ne pourrions être présents pour tous, donc différence.

Il arrive quelquefois pour des sépultures que quelques

membres de la chorale participent aux chants, mais ils le font personnellement et non comme membres de la chorale.

Avez-vous des projets ?

Le projet immédiat est un rassemblement des chorales liturgiques à Paris Bercy les 1^{er}, 2 et 3 juillet 1988 où nous serons 15000 chanteurs -



La Chorale de Neuvecelle presque au complet, ce jour-là, une dizaine de chanteurs étaient grippés

UNE EXPÉRIENCE A VIVRE - et le projet local de continuer les rassemblements comme celui d'avril 1987, mais pas en tant qu'organisateur mais participants. Et le projet constant de grossir notre groupe tout en améliorant la qualité technique et la qualité d'esprit. Donc la porte est grande ouverte aux personnes qui ont envie de chanter - DE CHANTER DIEU - et de faire partie d'un groupe. VOUS SEREZ BIEN ACCUEILLIS !

Quels ont été vos meilleurs moments ?

Tout d'abord, chaque fois qu'on se retrouve, c'est un meilleur moment. Cependant, il y a des temps forts et nous en nommerons deux particulièrement qui nous ont marqués :

- John LITTLETON chantant

avec nous, c'était la KERMESE 86

- le rassemblement des chorales liturgiques du Gavot et de la Vallée d'Abondance en Avril 87 à NEUVECELLE.

Ces deux moments sont sans doute des repères de joie, de foi pour chacun d'entre nous.

Pour la Chorale :
Michel BONNASSIES
Chef

Les Donneurs de Sang

1968 - 1988, vingt ans déjà ! Certains pourraient penser que cela fait un long bail, mais non. Loin de le résilier, il faut le renouveler avec plus d'élan et d'ardeur ; pour cela, un appel est lancé, à vous, Neuvecellois de 18 à 65 ans ; car, malgré une évolution constante de la population, le nombre de flacons se stabilise mais, les maladies et les accidents, eux, ne suivent pas ce rythme et augmentent à vive allure.

Qu'est ce qui vous fait reculer devant le don du sang ? La peur, l'égoïsme, la négligence ? Eh bien, oubliez tout cela et venez nombreux aux prélèvements de 1988 (dates

ci-dessous) car rien ne remplace définitivement le sang, et malheureusement la maladie n'arrive pas qu'aux autres. Peut-être un jour serons nous obligés de tendre le bras pour recevoir un flacon de ce précieux liquide, fruit de notre générosité.

En plus de ces prélèvements, quatre fois dans l'année, qui sont tous agrémentés d'une copieuse collation préparée par les membres du comité, notre association participe à diverses manifestations :

- Concours de ski alpin et de ski de fond départemental

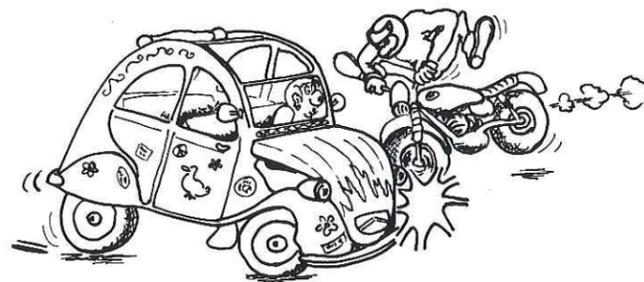
- Concours de ski de fond à Bernex
- Courses de sauvetage à Meillerie, Evian et Lugrin.
- Concours de boules départemental à Evian.

Ce qui prouve que nous œuvrons pour redonner la vie, et, malgré tout, savons participer aux bons moments de la vie.

Neuvecelloises, Neuvecellois venez nombreux au cours des années qui viennent, rejoindre les 200 personnes qui, certaines depuis vingt ans déjà, accomplissent ce geste qui redonne de la sève à la vie.

Le Comité

OFFRE TON SANG



N'ATTENDS PAS D'EN AVOIR

BESOIN

"LA VIE EST UNE FLEUR,
LE SANG
EN EST LA SÈVE"

SOIRÉE SURPRISE
13 février 1988

Dates
des prélèvements de sang
année 1988

- Lundi 18 janvier
- Lundi 18 avril
- Lundi 11 juillet
- Lundi 17 octobre

Nos joies...

Nous renouvelons toutes nos félicitations à Monsieur Francis GRIMONT pour sa nomination dans l'Ordre des Palmes Académiques.

...nos peines

Nous renouvelons nos sincères condoléances à Monsieur Charles PERNET, éprouvé par le décès de son frère Henri, survenu le 19 novembre à Aix-les-Bains.

DUTRUEL et FILS S.A.R.L.

Entreprise
de maçonnerie
et
travaux publics

31, chemin des Tissottes
TULLY - 74200 THONON
Tél. 50.71.38.03

Pompes Funèbres Savoisiennes

Raymond SCHALLER

14, rue de la Touvière
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.45.37

 choisissez
la
bonne
route

 JEAN LEFEBVRE
travaille pour vous

AGENCE DE THONON
Tél. 50.70.06.90
B.P. n° 175 - 74203 THONON LES BAINS

GRANDE-RIVE - EVIAN



FILETS DE PERCHES
SPÉCIALITÉS
PÂTES FRAICHES

Tél. 50.75.09.44

Restaurant
"Chez Danic"
Bar Boat

PONTON
(8 bouées)
TERRASSE
au bord de l'eau
PLAGE

BAR D'AMBIANCE
RESTAURANT LACUSTRE

GRACIEUSE "MOUETTE"



Comme l'hirondelle, la mouette est souvent le premier oiseau qui apparaît dans les dessins des enfants. Quand ils représentent le lac avec une barque de pêche ou un petit bateau, ils n'oublient jamais d'ajouter des signes qui rappellent assez bien des accents circonflexes : pour eux ce sont des oiseaux en plein vol. Or, sans qu'ils le sachent, nos jeunes artistes dessinent des mouettes.

Où vit-elle ?

La mouette commune vit sur les côtes du nord de l'Europe, de la Scandinavie à la Méditerranée et sur les côtes septentrionales et orientales de l'Asie, jusqu'au Japon. En hiver, elle descend vers le sud, allant jusqu'à la Mer Rouge et l'Océan Indien. Sur le lac Léman, il est très fréquent de voir des mouettes du mois de juillet au mois d'avril suivant ; après quoi, elles émigrent vers la Sologne, la Bresse, les Dombes ou la Camargue pour faire leur nid.

Comment vit-elle ?

La mouette a un vol très puissant, bien qu'il ne soit pas toujours rapide. Près des lacs et des fleuves, on voit ces oiseaux, toujours en groupes, voler en battant lentement de leurs ailes, puis planer, ailes immobiles et largement ouvertes, comme des avions. Parfois, les mouettes se posent sur l'eau ou descendent sur la plage prêtes à découvrir la moindre nourriture. Souvent, elles lancent leur cri "Kroac-Kouap".

De quoi se nourrit la mouette ?

Elle est omnivore, quand elle survole des étendues d'eau, on la voit s'abaisser soudain comme l'éclair, puis plonger pour saisir des poissons ou toutes sortes d'animaux marins. Sur les grèves, elle recherche des petites bêtes, du pain ou des insectes.

Où et comment fait-elle son nid ?

D'année en année, les mouettes nichent aux mêmes endroits. Elles se font une maison d'herbes sèches, de joncs ou d'algues au milieu des buissons, des marais, des étangs, parfois même sur des brindilles qui flottent sur l'eau. Grands événements de la vie de la mouette : au printemps, la femelle pond dans le nid trois ou quatre œufs. Elle les couve, avec l'aide du mâle, pendant trois semaines. Alors éclosent les petits, couverts d'un duvet beige tacheté de noir. Leurs parents les nourrissent bien. D'abord de bec à bec avec des aliments déjà digérés puis avec des têtards, insectes, etc... et ils grandissent très vite.

"L'oiseau dans le lac sombre où sous lui reflète la splendeur d'une nuit lactée et violettée, comme un vase d'argent parmi les diamants, dort, entre deux firmaments".



Michel BONNEVIE

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Il est rappelé que pour certaines interventions extra-muros du Corps des Sapeurs-Pompiers d'Evian, la commune verse une participation au Service départemental Incendie et Secours.

Les interventions prises en charge par la Commune se limitent aux suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SAMU) qui suppose le déplacement de l'ambulance des pompiers avec un interne à bord.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est également rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

CARTES D'IDENTITÉ PASSEPORTS CARTES DE SÉJOUR

Les cartes d'identité, passeports et cartes de séjour sont désormais délivrés en Mairie.

Egalement les autorisations de sortie du territoire national pour les mineurs sont de la compétence de la mairie.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1987 ont été fixés ainsi :

— Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,40%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,07%
— Taxe d'habitation	7,40%
— Taxe professionnelle	12,04%

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 17 janvier 1988 au Restaurant Les Grenadiers à Grande-Rive. Les inscriptions sont reçues en Mairie jusqu'au 14 janvier.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national, sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1986 au 31 juillet 1987, le prix de vente de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	2,335 F
— Redevance Etat	0,075 F
— Redevance Assainissement	2,000 F
— Redevance Agence de Bassin	0,490 F
TOTAL	4,90 F

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Il aura lieu le premier jeudi de chaque trimestre, soit les 7 janvier, 7 avril, 7 juillet et 6 octobre 1988.

RÉCUPÉRATION DU VERRE

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la Commune - Verlagny, Milly, la Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. Permanence le samedi matin de 9 heures à 12 heures.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que Monsieur le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement).

Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

— Monsieur Joseph DEGRANGE, le premier samedi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le plan d'occupation des sols et l'aide communale à la construction.

— Monsieur Antoine LAZARETH, le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

— Monsieur Charles PERNET, le troisième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

— Madame Chantal DEVOUASSOUX, le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

ASSOCIATIONS NEUVECELLOISES

Il est rappelé qu'existent les associations suivantes à Neuvecelle :

- Cors de chasse
Président M. Noël ROCH
- Association omnisports
Président M. Robert BLANC
 - Section hand-ball : responsable M. René POUX
 - Gymnastique féminine :
responsable Mme Nadine ARMENI-RIPARI
- Association paroissiale La Neuvecelloise
Président M. Antoine LAZARETH
- Association des Donneurs de Sang
Président M. Michel REBET
- Club des aînés
Président : M. Robert TOURNEBISE.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures.

Entreprise Générale de Menuiserie
CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice
JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 50.75.24.65

ELECTRICITÉ AUTO
ET POIDS LOURDS
RADIO



INSTALLATIONS
VENTES
PIÈCES DÉTACHÉES
RÉPARATIONS

Ets MARCE

Tél. 50.70.34.55

ROUTE DE GENÈVE - R.N. 5
ANTHY - 74200 THONON

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

S.A.R.L. CASSET

Successors de Lucien CASSET
Maison fondée en 1924

CARRELAGES
PLÂTRERIE
PEINTURE
REVÊTEMENTS
MURAUX
ET SOLS

Directeur Gérant
J.-G. GUILLEAU

5, avenue de Noailles
74500 EVIAN
Tél. 50.75.13.16

 giletto

BATIMENT
GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS

74506 AMPHION
Tél. 50.70.04.61

QUI RECONNAISSEZ-VOUS ?

PHOTO ECOLE DE NEUVECELLE EN 1953



*Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance*

pimprenelle

magasin conseil



«Le Majestic» 1, avenue Jean-Léger
Tél. 50.75.54.79

A EVIAN

**AGENCE LEHMANN
IMMOBILIER**

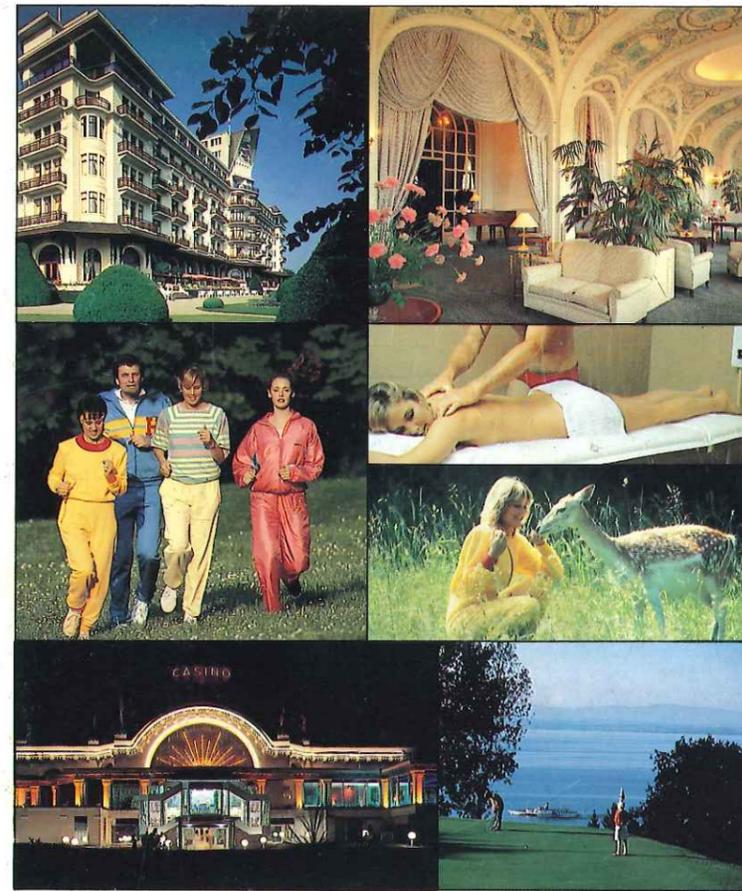
ventes, achats,
locations



1, place du port / évian
tél. 50.75.27.53

LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

DECOUVRIR LES SECRETS DE LA FORME DANS LE LUXE DU ROYAL CLUB EVIAN



en forme : électrothérapie, hyper oxygénation, traitement au laser, etc...

Vous profitez aussi des installations de sport et de détente : le Golf 18 trous, le pitch and putt et le terrain de practice, les 6 courts de tennis, la piscine chauffée, la salle de musculation, le tir à l'arc, le parcours Vita, le sauna.

La formule secrète du Royal Club Evian, c'est d'être conçu autour de trois idées : la santé, le sport, les séminaires avec neuf Programmes associés à des forfaits séjour, à des prix Club. Bien entendu, vous vivez au Royal Hôtel, 4 étoiles Luxe.

Vous choisissez de déjeuner ou de dîner dans l'un des

Lorsque vous découvrez le Royal Club Evian, vous découvrez d'abord l'Institut Mieux-Vivre, avec ses bains bouillonnants, hydromassants, d'algues, d'ozone.

Les massages sous rampe, la gymnastique aquatique, le traitement de beauté aux cellules fraîches. Et son restaurant diététique : la Rotonde.

Vous découvrez aussi la Cure Biologique, fondée sur un chek-up informatif et clinique, qui est une synthèse des techniques médicales de pointe de la remise

restaurants du Royal Club : le Café Royal, la Toque Royale, la Rotonde, le Barbecue, le Chalet du Golf. Vous pouvez prendre un verre dans l'un des quatre bars, et découvrir enfin le Casino Royal, un véritable complexe de loisirs nocturnes.

Ajoutons que le Royal Club Evian est l'organisateur des Rencontres Musicales d'Evian. N'est-il pas étonnant que pour pouvoir profiter de tant de choses, il suffise de faire un seul numéro de téléphone : 50.75.14.00.



ROYAL CLUB EVIAN

Rive Sud du Lac de Genève. 74500 Evian-les-Bains, France
Tél. 50 75 14 00. Télex 385759 Casiroy. Télécopieur 50 75 38 40
Au Cœur de l'Europe. A 45 km de l'Aéroport International de Genève
Royal Hôtel **** L • Institut Mieux-Vivre • Cure Biologique • Royal Tennis Club
Casino Royal • Royal Golf Club • Rencontres Musicales d'Evian



A member of

*The
Leading
Hotels
of the
World*

